



# Fiches de l'Observatoire



Juillet 2015 - N° 140

## La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 12 - Bilan 2013

Après une phase d'élaboration entreprise en 2012, le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) a été adopté par délibération du Conseil départemental le 18 décembre 2014. La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit encore dans le cadre du suivi du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Il introduit cependant des premiers éléments relatifs aux lois Grenelle et au nouveau plan départemental qui en découle.

Depuis 2002, l'Observatoire recueille les données nécessaires auprès des structures intercommunales ou des communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères résiduelles. Pour 2013 les données présentées émanent de l'enquête nationale menée par l'ADEME, servant à alimenter la base de données SINOE. Elles sont complétées par des éléments issus des rapports d'activité des centres de traitement situés dans le département.

**Le Loir-et-Cher demeure un producteur important de déchets.** Avec **590 kg/hab collectés en 2013** sur le périmètre du Plan, le département se place dans la moyenne nationale mais à un niveau moins favorable que la plupart des autres départements de la région. **En 10 ans, ce ratio s'est stabilisé** mais au total ce sont toujours **près de 200 000 t de déchets ménagers et assimilés (DMA)** qui sont collectées.

Les actions de communication et de sensibilisation entreprises par les différents EPCI du département pour favoriser le tri des déchets semblent porter leurs fruits. La **collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)** se **réduit** de manière ininterrompue **depuis 2007**, au rythme de 2 % par an en moyenne. Parallèlement les volumes collectés sélectivement ont fortement augmenté. L'écart entre les 2 types de collecte atteint un niveau record cette année (42 000 t).

La **progression du sélectif** s'explique par des **apports** toujours plus **importants** de matériaux en **déchèterie**. Ces équipements captent désormais **46 % du gisement de DMA**. **Chaque habitant** y a déposé environ 272 kg en 2013 soit **60 kg de plus en 10 ans**. Avec 1 déchèterie pour 6 650 habitants, le Loir-et-Cher apparait le mieux doté des départements de la région Centre-Val de Loire. Les services qui y sont proposés ne cessent de s'étoffer favorisant une utilisation massive de ces équipements.

Les **produits végétaux**, en forte augmentation en 2013, représentent **37 % des quantités entrant** en déchèteries. L'essentiel est dirigé vers des plates-formes de

compostage. **Seulement 40 % des autres produits** déposés dans ces équipements **sont valorisés**. Près de **36 000 tonnes** d'encombrants, déblais et gravats ont été **enfouies**, soit **11 % de plus en un an**.

Globalement le **recours au stockage se développe de nouveau** : hausse de **4,3 %** des DMA enfouis en 2013. En conséquence, le taux de valorisation recule légèrement (- 1 point). Les éléments disponibles, non exhaustifs, indiquent une **hausse de 12 %** des quantités de déchets non dangereux issus du Loir-et-Cher **partant en stockage** en 2013. **Celles orientées vers l'incinération se réduisent de 3 %** mais le **cumul des 2 modes d'élimination** évolue défavorablement (**+ 6 % en 1 an**). Le Grenelle de l'environnement avait pour ambition de réduire de 15 % ce tonnage au plan national entre 2009 et 2012. On peut l'évaluer pour le département à plus de 175 000 t en 2013, une partie des déchets d'activité économiques n'étant cependant pas connue.

Plus de 76 % des déchets collectés dans le département sont valorisés, dont une partie sous forme énergétique. **Le taux de recyclage matière et organique est de 42,5 % supérieur à l'objectif du Grenelle de l'environnement** (35 % pour 2012). Toutefois, **il progresse peu** (+ 0,4 point en 2013) et des **efforts importants restent à produire** pour atteindre le taux escompté pour 2015 fixé à **45 %**.

**Le Loir-et-Cher a par ailleurs dépassé l'objectif** qui prévoyait une **réduction de 7 % par habitant des OMA** (collecte des ordures ménagères résiduelles et séparatives) entre 2008 et 2013. Avec 312,4 kg/hab contre 349,2 kg cinq ans plus tôt, ce **ratio baisse de 10,5 %**.

**76 % des déchets collectés en Loir-et-Cher en 2013 sont valorisés**

SOMMAIRE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers	..2	Les flux interdépartementaux	..22
L'organisation territoriale de la collecte des déchets	..2	Objectifs des Plans et Grenelle de l'environnement	..24
La plupart des équipements prévus au Plan mis en place	..3	Les taux de valorisation	..25
Stabilité des tonnages collectés depuis 2007	..4	Les programmes locaux de prévention et le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)	..26
Les déchèteries en 2013	..8	Secteur I : Nord	..27
Les centres de transfert	..12	Secteur II : Centre	..28
Les centres de tri	..13	Secteur III : Val de Cher	..29
Les centres de compostage	..15	Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer	..30
Les centres d'incinération	..18	Les principaux flux de déchets ménagers en 2013	..31
Les installations de stockage	..20		

# Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Approuvé en juillet 1995  
Révisé en juillet 2000  
Approuvé en juin 2001

Consultable sur : [www.loir-et-cher.pref.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr)  
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Adoption le 18/12/2014 du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux.  
Consultable sur [Pilote41.fr](http://Pilote41.fr)

**L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 32**

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée) et de manière succincte :
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

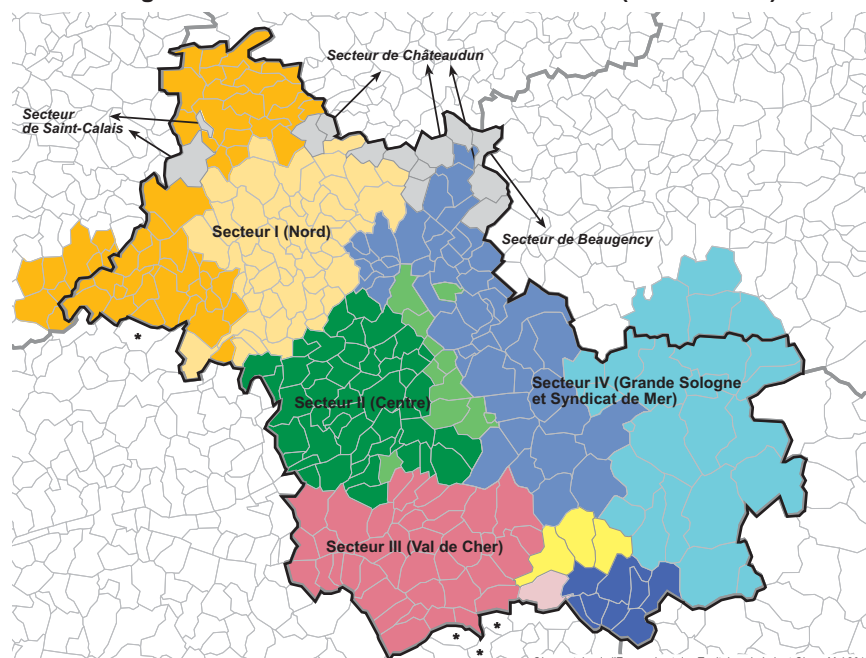
Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan était organisé en quatre secteurs correspondant à des filières de traitement des déchets ménagers. Les orientations prises par les syndicats et les nouvelles contraintes réglementaires n'ont pas systématiquement été dans le sens des préconisations du Plan (abandon de la filière compostage en Val de Cher par ex.). Les données présentées dans ce document tiennent néanmoins compte des 4 secteurs retenus dans le cadre du Plan.

Depuis l'échéance réglementaire du 1er juillet 2002, seuls les déchets dits "ultimes" peuvent être autorisés dans les installations de stockage. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.**

## L'organisation territoriale de la collecte des déchets

### Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2014)



Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
SICTOM de Montoire	VAL ECO	SMIEEOM Val de Cher	SMIEOM de Mer
VALDEM	Agglopolys	Commune de Gièvres adhérant à Romorantinois-Monestois	SIVOM de Mennetou
			Commune indépendante

#### Cas particuliers

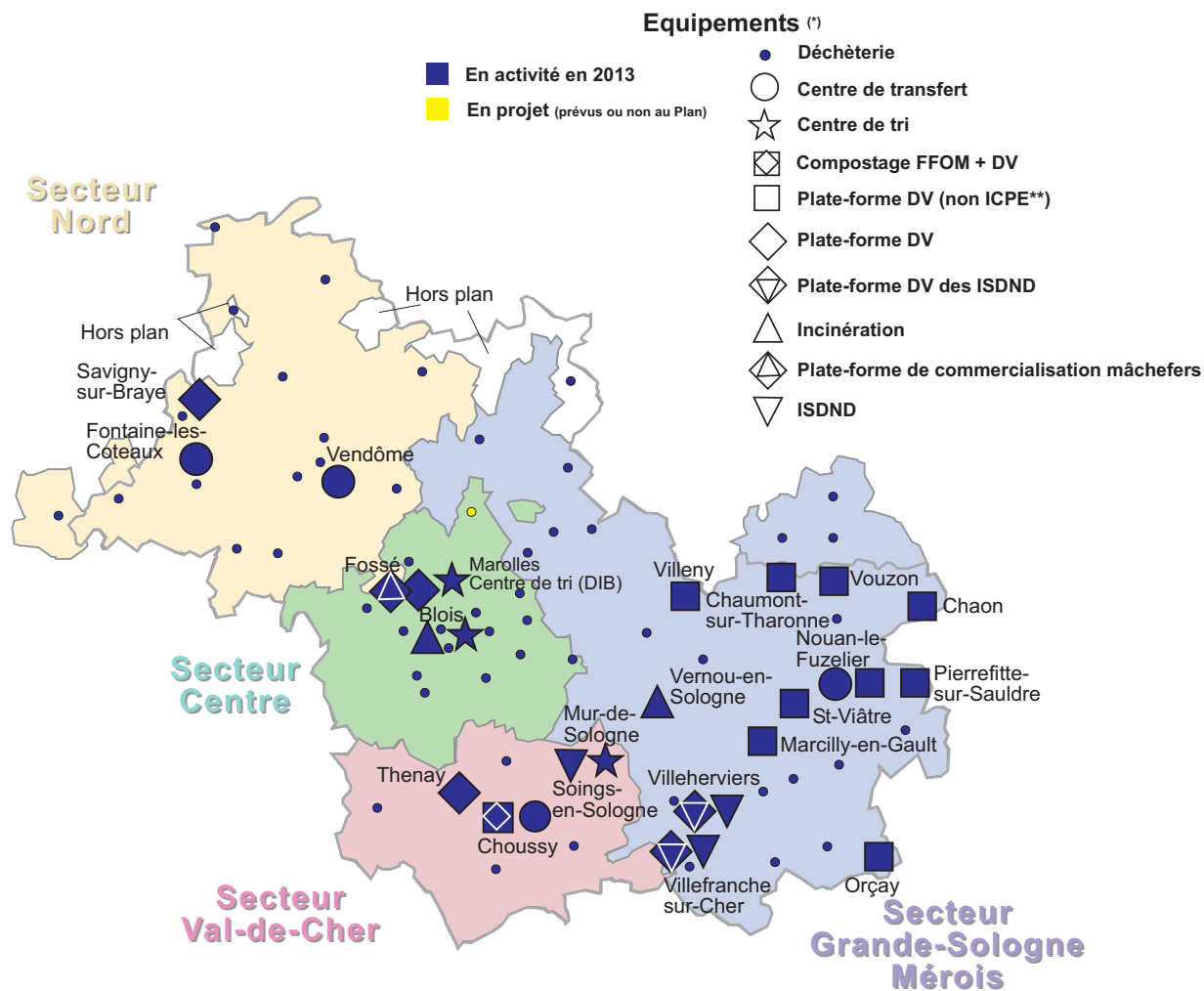
- Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)
- Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher

— Limite départementale

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

# La plupart des équipements prévus au Plan mis en place

Equipements par secteur de plan (situation fin 2013)



(\*) Equipements traitant principalement des ordures ménagères  
 (\*\*) Non soumises à déclaration pour les installations classées pour l'environnement car recevant des déchets verts dans la limite de 200 m3 hors déclaration

# Stabilité des tonnages collectés depuis 2007

**Avertissement :** En l'absence d'éléments disponibles à Pruniers-en-Sologne pour l'année 2011, les tonnages manquants ont été déterminés à partir des informations mentionnées dans le rapport d'activité du centre d'enfouissement de Villefranche-sur-Cher pour la collecte des OMR et en se référant aux années précédentes pour la collecte sélective.

➤ Peu de variations sont constatées d'une année à l'autre, le gisement total de **déchets ménagers et assimilés (DMA)** collectés en Loir-et-Cher se stabilise **autour des 200 000 t**.

➤ **En 2013**, il s'accroît légèrement : **+ 0,9 %** soit 1 800 t supplémentaires.

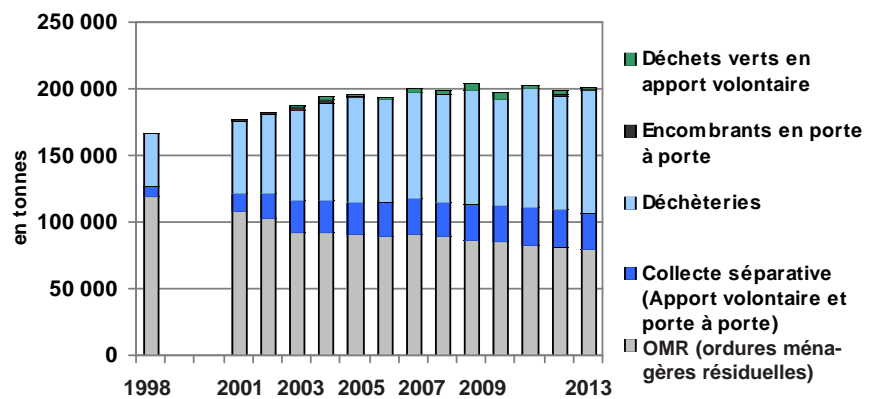
➤ Comme les années antérieures, la **collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)** se réduit alors que la **collecte sélective augmente** en raison d'apports importants de matériaux dans les **déchèteries (+ 7,2 %** en 2013, soit 6 200 t de plus).

➤ L'activité des **déchèteries** n'a jamais atteint un tel niveau, **92 000 t** de produits y ont été déposées soit **46 % du gisement global**. Plusieurs EPCI soulignent d'ailleurs une hausse de fréquentation de leurs équipements : **+ 2,5 %** pour VALDEM (3 400 visites de plus qu'en 2012) et **+ 1,6 %** pour le SICTOM de Montoire.

➤ Sensibilisés aux gestes de tri et au respect de l'environnement, les ménages adaptent leurs pratiques et s'orientent davantage vers les déchèteries et la collecte sélective. Ces gestes tendraient à favoriser le recyclage et la réutilisation sans réduire la production totale de déchets.

## Quantités collectées : plus de 200 000 t en 2013

Quantités de déchets ménagers collectées



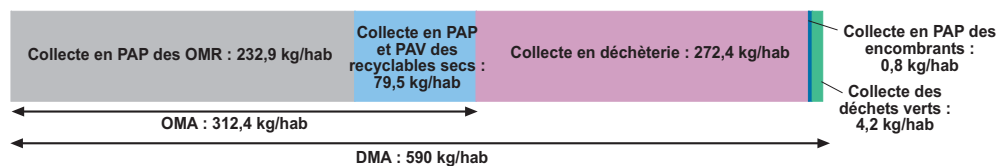
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux ISDND)

	1998*	2010	2011	2012	2013	Evol (%)		
						11/12	12/13	98/13
Collecte des OMR	118 824	84 693	82 966	81 414	79 562	- 1,9	- 2,3	- 33,0
Collecte sélective	47 740	112 170	120 406	117 630	121 320	- 2,3	+ 3,1	+ 154,1
Collecte sélective (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	26 813	27 920	27 376	27 166	- 1,9	- 0,8	+ 240,3
Déchèteries	38 936	80 517	88 863	86 254	92 467	- 2,9	+ 7,2	+ 137,5
Encombrants en porte à porte	822	297	283	303	266	+ 7,1	- 12,1	- 67,6
Déchets verts des plates-formes**		4 542	3 340	3 697	1 421	+ 10,7	- 61,6	/
<b>Total</b>	<b>166 564</b>	<b>196 863</b>	<b>203 372</b>	<b>199 044</b>	<b>200 882</b>	<b>- 2,1</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 20,6</b>

\* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

\*\* Déchets des 9 plates-formes du SMICTOM de Sologne permettant, en complément du réseau de déchèteries, la collecte des déchets verts sur l'ensemble du territoire.

## Répartition du gisement de déchets ménagers et assimilés collectés en 2013



## Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan

(hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des ISDND)

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2013	Evol* 12/13	2013	Evol* 12/13	2013	Evol* 12/13	2013	Evol* 12/13
Collecte des OMR	13 944	- 2,1	29 080	- 4,8	12 132	+ 0,6	24 406	- 0,6
Collecte sélective	26 323	+ 1,8	46 186	+ 2,4	16 016	- 1,5	32 795	+ 7,8
Collecte sélective (apport volontaire, porte à porte)	6 902	+ 3,7	7 735	- 0,2	4 257	- 1,8	8 273	- 4,2
Déchèteries	19 422	+ 1,1	38 451	+ 2,9	11 493	- 1,0	23 101	+ 27,8
Encombrants en porte à porte	0	0	0	0	266	- 12,1	0	/
Déchets verts des plates-formes	0	0	0	0	0	0	1 421	- 61,6
<b>Total</b>	<b>40 268</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>75 266</b>	<b>- 0,5</b>	<b>28 148</b>	<b>- 0,6</b>	<b>57 200</b>	<b>+ 4,1</b>

\* en %

# 1,6 kg de déchets par jour et par habitant

## Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant et par secteur de plan

	Sect I		Sect II		Sect III		Sect IV		Loir-et-Cher	
	2003	2013	2003	2013	2003	2013	2003	2013	2003	2013
Collecte des OMR (kg/an)	218,9	187,6	306,4	248,2	353,4	233,7	285,5	248,5	289,0	232,9
Collecte sélective	324,1	357,1	325,2	388,5	281,8	319,4	268,3	336,3	301,8	356,9
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte) (kg/an)	94,5	92,8	61,8	66,0	68,4	82,0	78,2	84,2	74,7	79,5
Déchèteries* (kg/an)	229,0	264,2	262,2	322,5	200,2	232,3	146,1	237,6	212,4	272,4
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	0	1,2	0	13,2	5,1	19,5	0	8,0	0,8
Déchets verts des plates-formes (kg/an)	0	0	0	0	0	0	24,5	14,5	6,7	4,2
<b>Total (kg/an)</b>	<b>542,9</b>	<b>544,7</b>	<b>631,6</b>	<b>636,7</b>	<b>635,2</b>	<b>553,1</b>	<b>553,8</b>	<b>584,8</b>	<b>590,8</b>	<b>589,7</b>
<b>(kg/jour)</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>

\* Les tonnages collectés en déchèteries sont rapportés à la population des communes bénéficiant du service en tenant compte des conventions d'accès parfois établies entre deux communes de secteurs différents. Les ouvertures de déchèteries expliquent pour partie les écarts constatés pour les ratios 2003 et 2013. Sont notamment concernés les secteurs I, II et IV.

Les ratios par habitant ont été calculés à partir des chiffres de population issus des recensements INSEE

➤ **590 kg de déchets ménagers et assimilés ont été collectés par habitant en 2013.** Ce ratio départemental est voisin de celui établi 10 ans auparavant et du ratio national 2011 calculé par l'ADEME (dernière année disponible).

➤ De fortes disparités apparaissent d'une collectivité à l'autre, les services proposés étant assez différents. Le ratio varie de 306 kg/hab pour le SIVOM de Mennetou-sur-Cher à 664 kg/hab pour le SMICTOM de Sologne, syndicat où les volumes de déchets verts collectés apparaissent particulièrement élevés cette année.

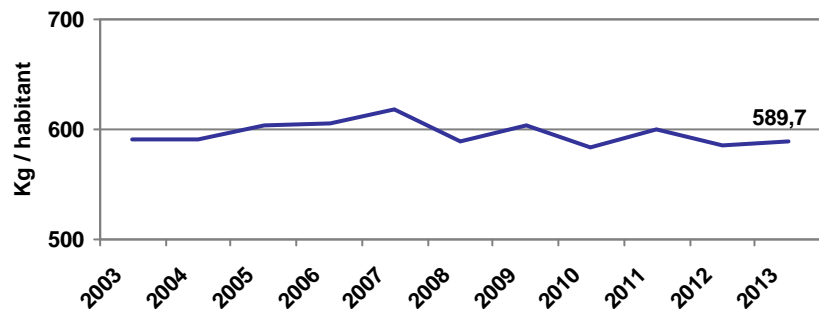
➤ Alors que les **quantités d'OMR se sont réduites de 55 kg par habitant entre 2003 et 2013**, celles provenant des **collectes séparatives** (en porte à porte et apport volontaire) n'ont gagné que **5 kg** sur la même période.

➤ Les efforts consentis pour baisser les volumes d'OMR se sont accompagnés d'**apports particulièrement importants en déchèterie (hausse de 60 kg/hab en 10 ans)**. Le poids global des **collectes sélectives** reste de loin **supérieur au ratio national** : 357 kg contre 302 kg/hab pour la France (en 2011).

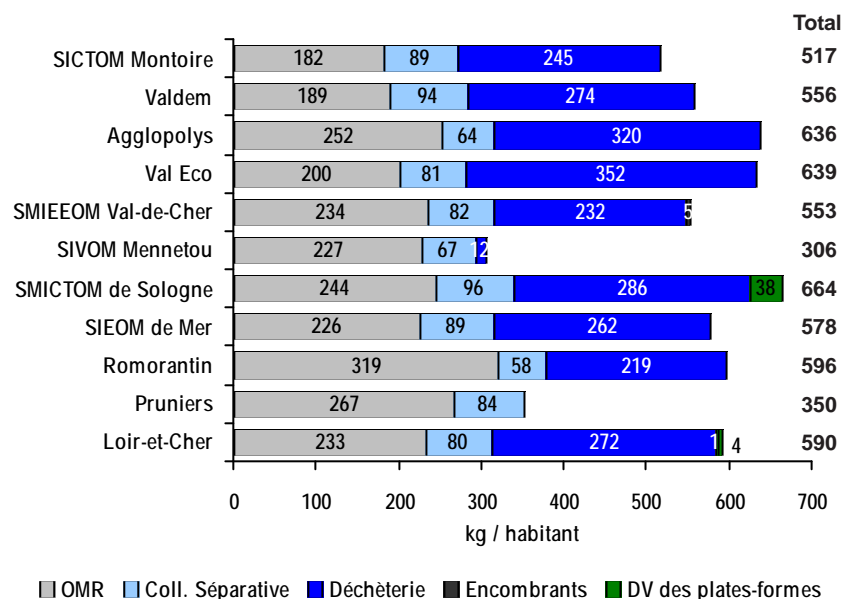
➤ Notons que la collecte des encombrants en porte à porte représente moins d'1 kg par habitant en 2013, seul le SMIEEOM Val-de-Cher assure ce service.

➤ La quantité moyenne départementale s'établit à **1,6 kg de déchets par jour et par habitant**.

## Evolution de la quantité totale annuelle de déchets ménagers collectés par habitant en Loir-et-Cher



## Quantités de déchets ménagers collectées en 2013 par habitant



D'après sources : INSEE - Observatoire de l'Economie et des Territoires

➤ L'écart entre les collectes d'OMR et les collectes sélectives s'est accentué en 2013, atteignant ainsi près de 42 000 t.

➤ Cette tendance se confirme sur l'ensemble des secteurs du Plan et plus particulièrement dans le Nord et le Centre où les différentiels entre les 2 modes de collecte sont les plus marqués. Le recul des OMR est plus important dans le secteur II (- 5 % en 1 an). Les actions entreprises par les syndicats VALDEM et VAL-ECO dans le cadre de leur programme local de prévention n'y sont probablement pas étrangères.

➤ Les collectivités du département multiplient les actions de sensibilisation, parfois ludiques ou originales afin de réduire à la source la production de déchets (distribution de kit comprenant sac de pré-tri et guide de collecte, journées pédagogiques, etc.).

➤ Les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent 40 % du gisement en 2013 contre 49 % dix ans auparavant.

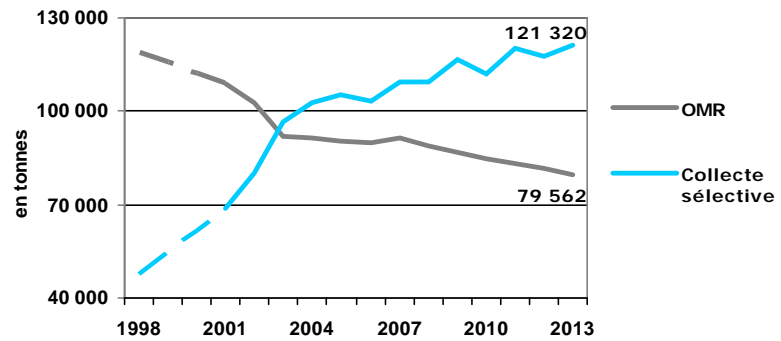
➤ Tous les EPCI du département ont progressivement équipé l'ensemble des foyers de conteneurs dimensionnés à la taille du ménage. Cette démarche semble avoir eu une réelle incidence sur le volume d'OMR collecté, en baisse d'environ 2 % chaque année depuis 7 ans.

➤ Depuis 5 ans, 84 % des OMR collectées sont dirigées vers des centres d'incinération du département mais également dans le Loiret.

Notons l'orientation depuis le 1er octobre 2013 des OMR du SICTOM de Montoire vers la nouvelle unité de tri mécano-biologique (TMB) d'Ecorpain dans la Sarthe (soit 1 205 t).

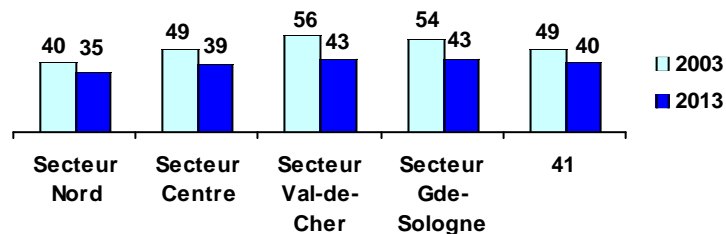
## Le différentiel entre les modes de collecte se creuse

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte d'OMR et sélective

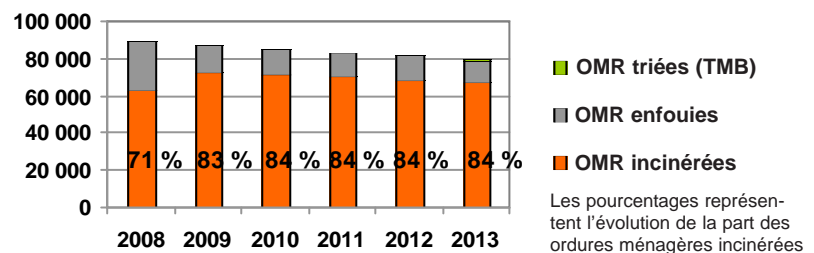


Collecte des OMR : baisse de 2 % par an en moyenne depuis 7 ans

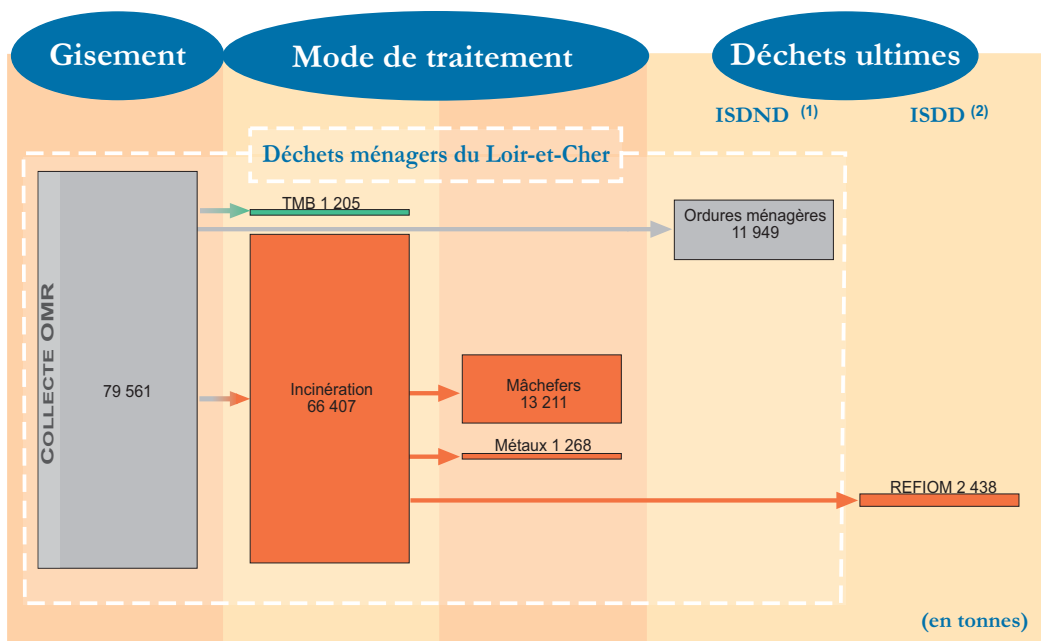
Poids des OMR dans l'ensemble de la collecte des déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées en Loir-et-Cher selon la destination



## Les principaux flux d'ordures ménagères en Loir-et-Cher en 2013



(1) Installation de stockage de déchets non dangereux (ex CSDU 2)  
 (2) Installation de stockage de déchets dangereux (ex CSDU 1)

## Augmentation de plus de 3 % des collectes sélectives\* en 2013

➤ Plus de **60 %** des déchets collectés en 2013 proviennent des **collectes sélectives** (en porte à porte et apport volontaire y compris en déchèteries) contre 51 % en 2003.

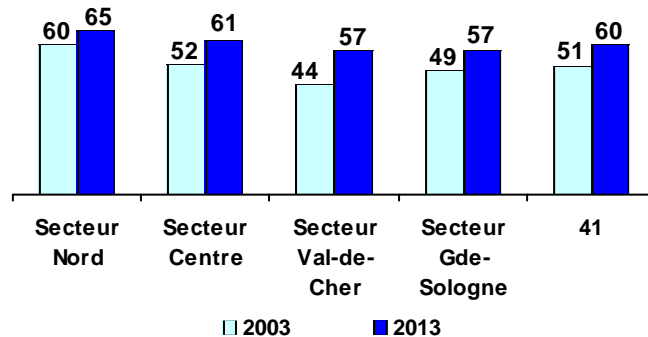
➤ Le poids de ces collectes séparées diffère d'un secteur à l'autre : **65 % dans le Vendômois** contre 57 % dans les secteurs Grande Sologne - Mérois et **Val de Cher**. Pour ce dernier, la progression est la plus significative (**hausse de 13 points en 10 ans**).

➤ Les **dépôts importants en déchèterie** contribuent largement à la hausse du poids du sélectif dans le Blaisois. **Au total, les collectes sélectives représentent 61 % du gisement du territoire. Le mode séparatif y fonctionne moins bien** (apport volontaire et porte à porte). Seuls 66 kg/hab, soit 13 kg de moins que la moyenne départementale ont été collectés de cette manière en 2013.

➤ Pour améliorer son offre de service, Agglopolys installe, depuis 2009, des conteneurs enterrés. Cette action, portée dans un premier temps dans la zone urbaine sensible de Blois a été étendue au reste du territoire. 14 nouveaux "points Tri" ont été installés en 2013.

➤ Le SMIEEOM Val-de-Cher a décidé également de mettre en place ce type d'équipement. Ainsi les communes de St-Aignan, Contres et Selles-sur-Cher en ont bénéficié en 2013 et Montrichard fin 2014.

Poids des collectes sélectives dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



\* Comprend la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), l'apport en déchèterie, les encombrants en porte à porte et les végétaux déposés dans les plates-formes de déchets verts présentes sur le SMICTOM de Sologne.

### La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative (en apport volontaire (AV), en porte à porte (PAP) ou en déchèterie) destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

#### 1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines métaux ...) sont mis à la disposition du public.

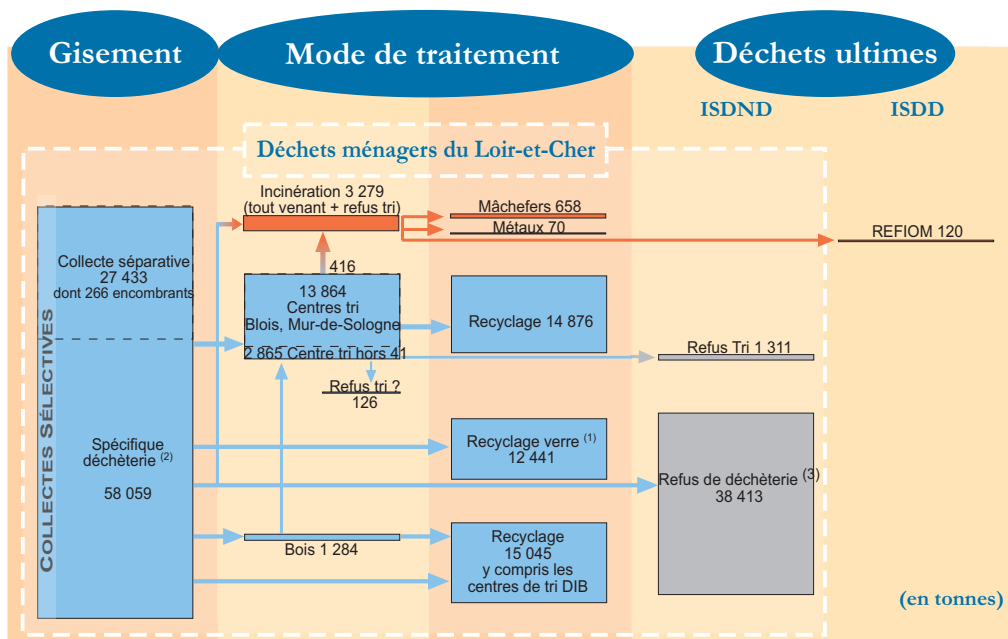
#### 2 - La collecte en déchèterie :

Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

#### 3 - La collecte en porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

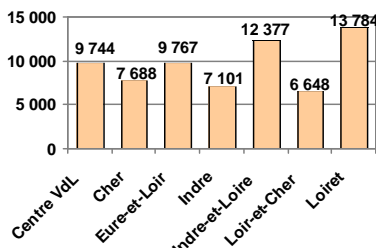
## Les principaux flux de déchets issus des collectes sélectives (hors déchets verts) en Loir-et-Cher en 2013



- (1) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries  
 (2) Hormis les déchets verts  
 (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND (ex CSDU 2) et ISDI (ex CSDU 3)

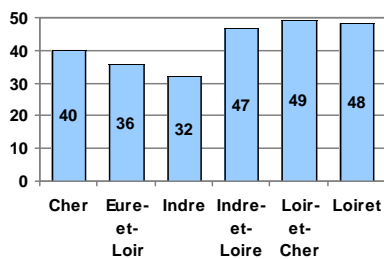
# Les déchèteries en 2013

Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie et département en 2013



Sources : SINOE - INSEE RP 2012

Répartition par département du nombre de déchèteries en fonctionnement en 2013



Sources : SINOE - INSEE RP 2012

➤ 51 déchèteries relèvent du Plan départemental en 2013 (47 en Loir-et-Cher, 1 dans la Sarthe, 3 dans le Loiret) et 2 autres sont situées en Loir-et-Cher mais hors secteurs de Plan (Mondoubleau et Ouzouer-le-Marché).

➤ Une seule commune du département n'est à ce jour pas desservie (Villeherviers).

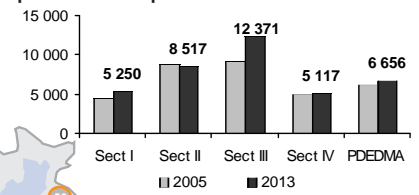
➤ Une vingtaine de conventions ont été conclues entre EPCI, afin de permettre à des habitants d'accéder aux services de déchèteries d'un autre syndicat ou collectivité.

➤ A noter le rachat de la déchèterie de Villefranche-sur-Cher par le SIVOM de Mennetou. Après une période de travaux et une mise aux normes, le site a repris du service depuis le 5 mars dernier.

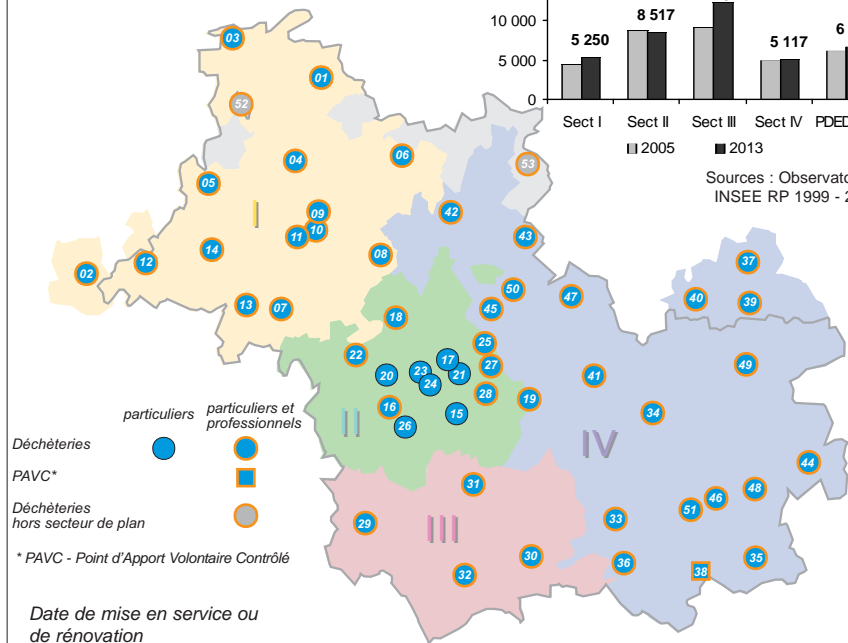
➤ Depuis le 01/04/2015, le syndicat VALDEM, propose un nouveau service avec l'ouverture d'une plate-forme de déchets verts à Vendôme. Désormais interdits sur les déchèteries de Vendôme, Naveil et St-Ouen, les dépôts de végétaux sont effectués directement sur ce nouvel équipement ouvert 6 jours sur 7.

➤ Les déchèteries de St. Amand, Danzé, Selommes et Saint Ouen disposent désormais d'une nouvelle benne pour déposer les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). C'est-à-dire, le mobilier hors d'usage (de type chaises, canapés, armoires, meubles de cuisine, literie et jardin...).

Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie par secteur en 2005 et 2013



Sources : Observatoire - INSEE RP 1999 - 2012



Déchèteries  
 PAVC\*  
 Déchèteries hors secteur de plan  
 \* PAVC - Point d'Apport Volontaire Contrôlé

Date de mise en service ou de rénovation

## Secteur I - 14 déchèteries

01 Droué	Avril-12
02 La Chartre-sur-le-Loir	Mars-08
03 Le Plessis-Dorin	30-août-04
04 Danzé	juin-04
05 Savigny-sur-Braye	14-avril-04
06 Morée	01-mars-00
07 Saint-Amand-Longpré	01-mars-00
08 Selommes	01-mars-00
09 Saint-Ouen	05-janv-98
10 Vendôme	05-janv-98
11 Naveil	05-janv-98
12 Couture-sur-Loir	04-juil-94
13 Prunay-Cassereau	04-juil-94
14 Montoire-sur-le-Loir	08-janv-94

## Secteur II - 14 déchèteries

15 Cellettes	Avril-11
16 Chouzy-sur-Cisse	28-juin-08
17 La Chaussée-Saint-Victor	nov-07

18 La Chapelle-Vendomoise	01-août-03
19 Bracieux	2003
20 Molineuf	01-janv-02
21 Vineuil	01-juin-99
22 Herbault	03-oct-98
23 Blois nord	22-sept-97
24 Blois sud	14-oct-96
25 Montlivault	01-avr-95
26 Candé-sur-Beuvron	09-janv-95
27 Huisseau-sur-Cosson	05-janv-95
28 Mont-Près-Chambord	01-juil-94

## Secteur III - 4 déchèteries

29 Montrichard	15-janv-95
30 Billy	09-janv-95
31 Contres	09-janv-95
32 Noyers-sur-Cher	09-janv-95

## Secteur IV - 19 déchèteries

33 Romorantin	janv-10
34 Neung-sur-Beuvron	20-nov-07
35 Theillay	13-nov-03
36 Villefranche-sur-Cher	22-avr-03

37 Marcilly-en-Villette	01-janv-02
38 Châtres-sur-Cher*	01-janv-01
39 Ménéstreaux-en-Villette	01-janv-01
40 La Ferté St-Aubin	01-nov-00
41 Dhuizon	01-janv-00
42 Saint-Léonard-en-Beauce	01-juin-98
43 Josnes	01-juin-98
44 Souesmes	29-nov-97
45 Suèvres	01-janv-97
46 La Ferté-Imbault	1996
47 Saint-Laurent-Nouan	fin 1994
48 Salbris	14-fév-90
49 Lamotte-Beuvron	01-janv-90
50 Mer	02-janv-89
51 Selles-Saint-Denis	01-janv-87

## Hors plan - 2 déchèteries

52 Mondoubleau (secteur de Saint-Calais)	24-janv-00
53 Ouzouer-le-Marché (secteur de Châteaudun)	05-juin-98

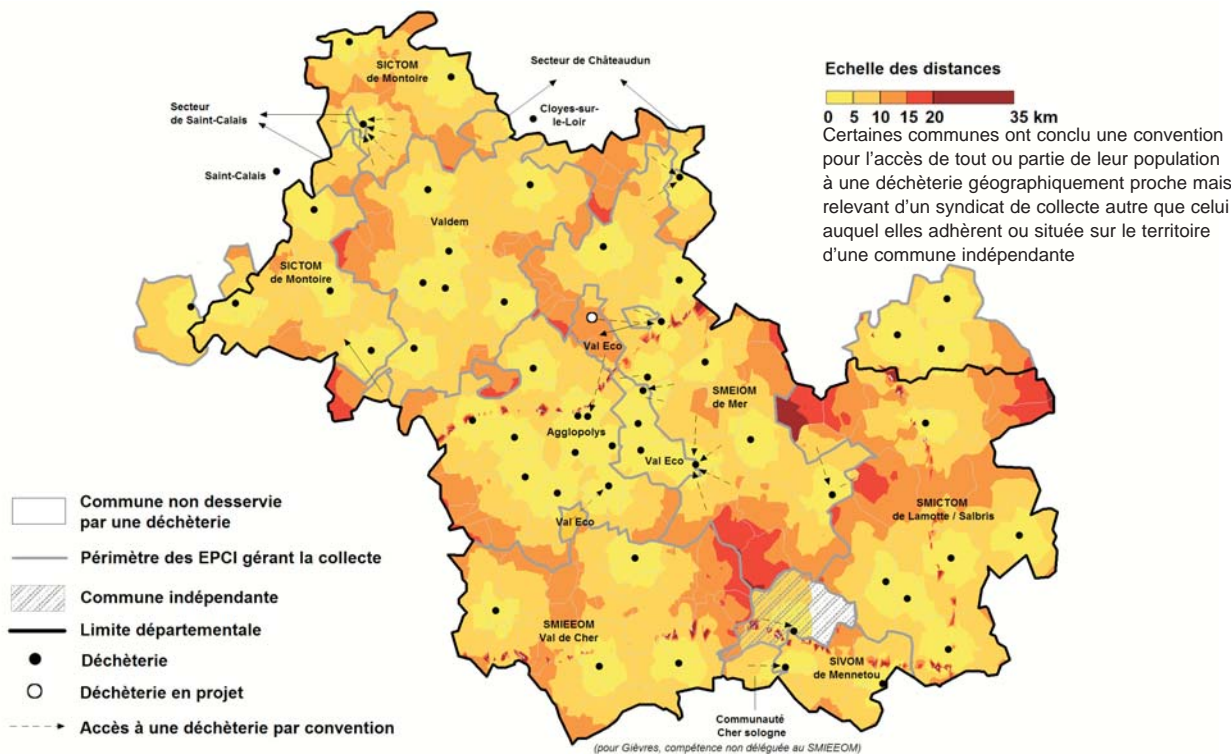
D'après sources : les déchèteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; ARS Centre ; Ministère des affaires sociales et de la santé ; Observatoire

## Nombre de jours d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés en 2013 (en ETP)

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	4,2	4,2	6,0	3,2	4,0
Nb moyen d'agents mobilisés par déchèterie	1,1	1,4	1,0	1,1	1,2



## Distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2014



D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Mars 2015

➤ Le nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie s'établit à **6 656** sur le périmètre du Plan départemental (1 pour 6 648 selon le ratio ADEME qui ne prend pas en compte les conventions).

➤ Il se situe très en dessous du ratio national : **1 déchèterie pour 13 800 habitants** (bilan ADEME 2011).

➤ Le département de Loir-et-Cher dispose en effet du **maillage le plus dense de la région Centre-Val de Loire**.

➤ Près de 95 % de la population bénéficie des services d'une déchèterie à moins de 10 km de leur domicile début 2014.

➤ Environ **272 kg** de matériaux ont été déposés en déchèterie au cours de l'année (**18 kg de plus qu'en 2012 et 60 kg de plus qu'en 2003**). Comparé à l'échelon régional (**240 kg**), ce ratio élevé interpelle, la bonne couverture territoriale semble favoriser les dépôts.

### Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants déposent leurs déchets encombrants mais aussi bouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de vidange usagées, etc. La déchèterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de dépôts sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de volume (vieux électroménager, jardinage, bricolage,...) ou de protection de l'environnement (batteries, piles,...). Sa conception la rend utilisable également par un public soucieux de faire des actions de valorisation et d'économie de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

**Arrêté du 9 septembre 1997** relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

## Répartition de la population selon la distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2014

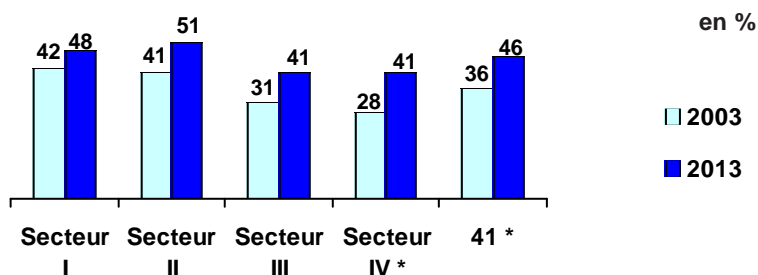


## 46 % des déchets ménagers et assimilés sont collectés en déchèterie

### Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

	2010	2011	2012	2013	Evol (%) 12/13	Evol (%) 10/13	kg/hab en 2013
Secteur I	18 511	19 727	19 204	19 422	+ 1,1	+ 4,9	264
Secteur II	34 705	38 853	37 354	38 451	+ 2,9	+ 10,8	322
Secteur III	10 045	11 669	11 614	11 493	- 1,0	+ 14,4	232
Secteur IV	17 255	18 614	18 082	23 101	+ 27,8	+ 33,9	238
<b>Total</b>	<b>80 517</b>	<b>88 863</b>	<b>86 254</b>	<b>92 467</b>	<b>+ 7,2</b>	<b>+ 14,8</b>	<b>272</b>

### Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (hors plates-formes de déchets verts)



\* en intégrant les déchets verts issus des plates-formes présentes sur le secteur IV, le ratio est porté à 43 % faisant augmenter de 1 point le prorata départemental.

## Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

en tonnes

	2013				Total	Evol (%)	
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		12/13	08/13
Déchets verts	7 048	13 360	3 064	10 936	34 407	+ 25,0	+ 27,2
Tout venant	6 017	10 508	3 119	5 823	25 467	+ 3,4	+ 7,4
Déblais et gravats	3 798	11 618	2 963	1 972	20 352	- 3,8	- 1,8
Autres (dont bois)	740	920	1 140	2 461	5 261	- 13,7	+ 51,9
Métaux	765	1 002	445	739	2 951	- 2,1	- 12,8
Papier carton	613	579	458	673	2 322	+ 2,0	+ 6,4
D3E	441	464	304	497	1 707	+ 8,7	ns
<b>Total</b>	<b>19 422</b>	<b>38 451</b>	<b>11 493</b>	<b>23 101</b>	<b>92 467</b>	<b>+ 7,2</b>	<b>+ 14,6</b>

ns : non significatif

➤ Comme évoqué précédemment, les **apports en déchèterie** sont en forte augmentation en 2013 (+ 7,2 %). Le volume global atteint son **niveau le plus élevé : 92 000 t**. Il représente **46 % des DMA collectés**.

➤ Tous les secteurs de Plan (hormis celui du Val-de-Cher) ont enregistré une hausse, en particulier celui de Grande-Sologne (+ 27,8 %). Cette situation est imputable au volume important de déchets verts déposés (+ 25 % par rapport à 2012).

➤ Le **tout venant** représente **28 % des apports en déchèterie**. Une partie, jusqu'alors dirigée vers des filières de recyclage, a été orientée vers un centre de stockage du Loiret (4 500 t. provenant de VALDEM). **La part des déchets collectés en déchèterie destinés à l'enfouissement augmente pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive** (+ 3 points par an), atteignant **24 %**. Cette proportion reste néanmoins en dessous de celle constatée il y a une dizaine d'années (**53 % en 2000**).

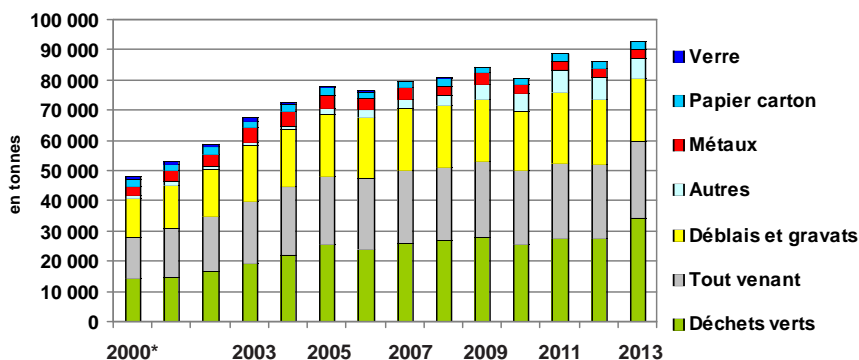
➤ **L'essentiel des produits issus des déchèteries reste dans le département**. Plus de 12 300 t sont orientées vers le Loiret en 2013 : 6 400 t de tout-venant vers le centre de stockage de Bucy St-Liphard, 4 300 t de végétaux traités dans les plates-formes de Mézières-lez-Cléry et Sully-sur-Loire, le reste (1 600 t) étant orienté vers des entreprises de tri ou de recyclage.

## Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	2013				Loir-et-Cher	Région Centre
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		
Déblais et gravats	52	97	60	20	60	53
Déchets verts	96	112	62	112	101	76
Tout venant	82	88	63	60	75	68
Matériaux recyclables *	19	13	18	15	16	14

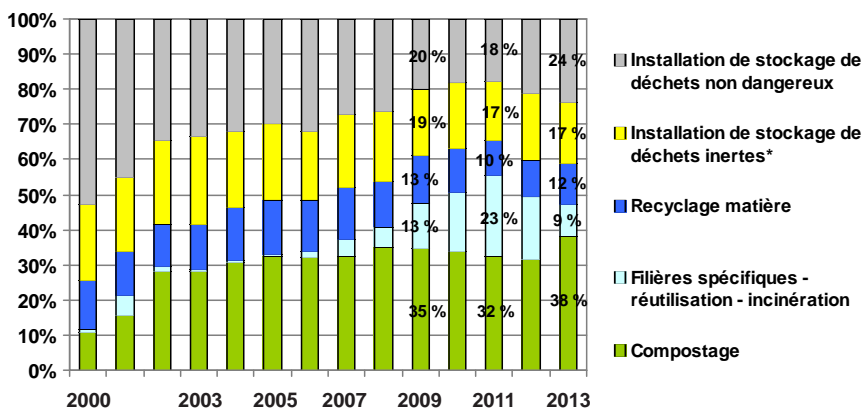
\* comprend les métaux, papier et carton

## Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets



\* Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 6 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département

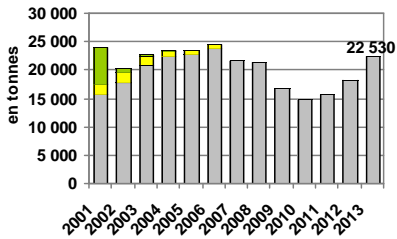
## Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination (en %)



\* Ne comprend que les déchets orientés en ISDI et non valorisés ; les déchets valorisés en ISDI sont comptabilisés en recyclage matière.

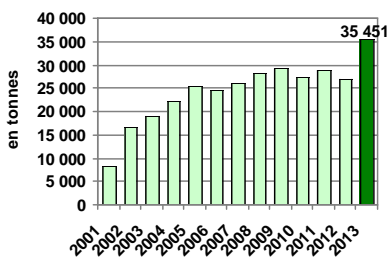
### Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries...

... à destination des installations de stockage de déchets non dangereux



■ Tout venant ■ Déblais et gravats ■ Déchets verts

... à destination des plates-formes de déchets verts



### Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchèteries par nature et par destination (en tonnes)

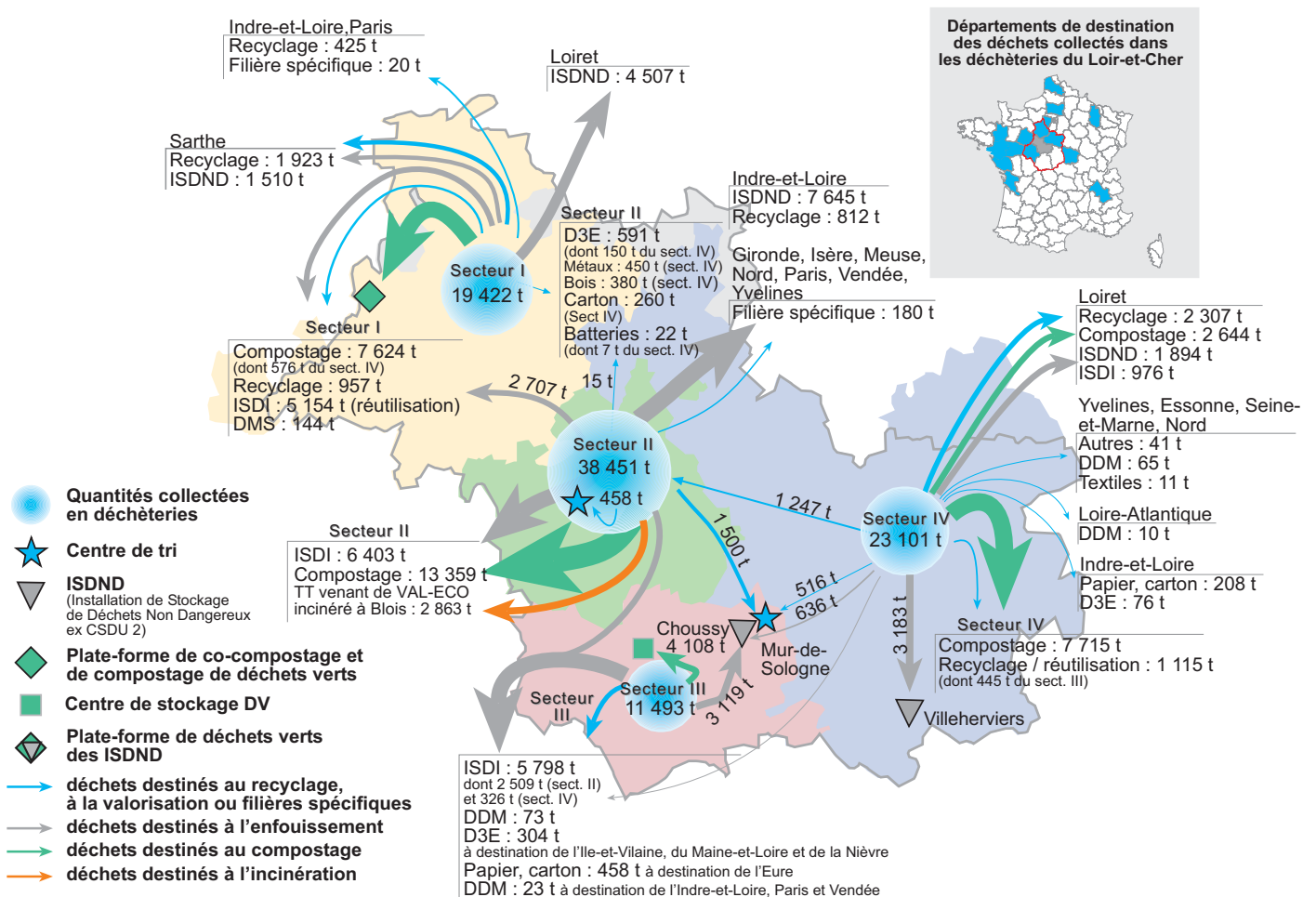
	ISDND*	ISDI**	Compostage	Filières Spécifiques de valorisation	Recyclage/ Réutilisation Tri	Inc.***	Total
Déchets verts			34 407				34 407
Tout venant	22 493				111	2 863	25 467
Déblais et gravats		15 884			4 468		20 352
Bois			1 044		3 567		4 611
Métaux					2 951		2 951
Papier carton					2 322		2 322
D3E				1 707			1 707
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)						173	508
Huiles				28		42	70
Autres					26		26
Batteries				25			25
Piles				21			21
<b>Total</b>	<b>22 493</b>	<b>15 884</b>	<b>35 451</b>	<b>2 116</b>	<b>13 445</b>	<b>3 078</b>	<b>92 467</b>
	<b>24 %</b>	<b>17 %</b>	<b>38 %</b>	<b>2 %</b>	<b>16 %</b>	<b>3 %</b>	<b>100 %</b>

\* installation de stockage de déchets non dangereux

\*\* installation de stockage de déchets inertes

\*\*\* incinération et co-incinération

### Flux de déchets au départ des déchèteries du Loir-et-Cher



# Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002
Fontaine-les-Coteaux	I	Fév. 2006
Choussy	III	2009

Depuis le 01/03/2003, le SMIEEOM Val-de-Cher gère le transfert des ordures ménagères en régie. Disposant d'une fosse de réception de 250 m<sup>3</sup> dans le **Biocentre de Choussy**, les déchets bruts y sont déposés, permettant ainsi aux bennes de collecte d'être opérationnelles rapidement. Ces déchets sont ensuite chargés et traités vers les exutoires ultimes.

En 2009, le syndicat a procédé à la mise aux normes de la **fosse de réception** afin d'en faire une **utilisation comme centre de transfert**.

➤ Globalement, l'**activité** des centres de transfert du département est relativement **stable depuis 2010**.

➤ Seul le centre de Choussy enregistre une progression du fait de l'accueil depuis 2012 des déchets verts provenant des 4 déchèteries du SMIEEOM Val-de-Cher. Ces derniers sont broyés sur site puis acheminés vers une plateforme de compostage externe ou valorisés localement en bout de champ.

➤ Au niveau départemental, la **quantité d'ordures ménagères (OMR) transitant** dans les centres **ne cesse de diminuer (- 12 % entre 2009 et 2013)**.

➤ Parmi les changements constatés, notons l'**orientation** d'une partie des OMR du SICTOM de Montoire vers le centre de tri mécano-biologique d'Ecorpain et des emballages vers le centre de tri du Mans (Sarthe).

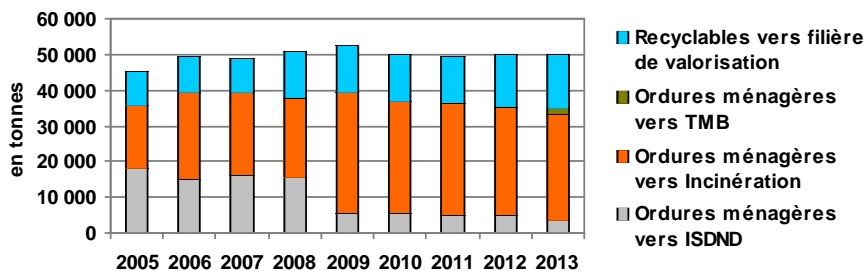
## Centre de transfert

Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

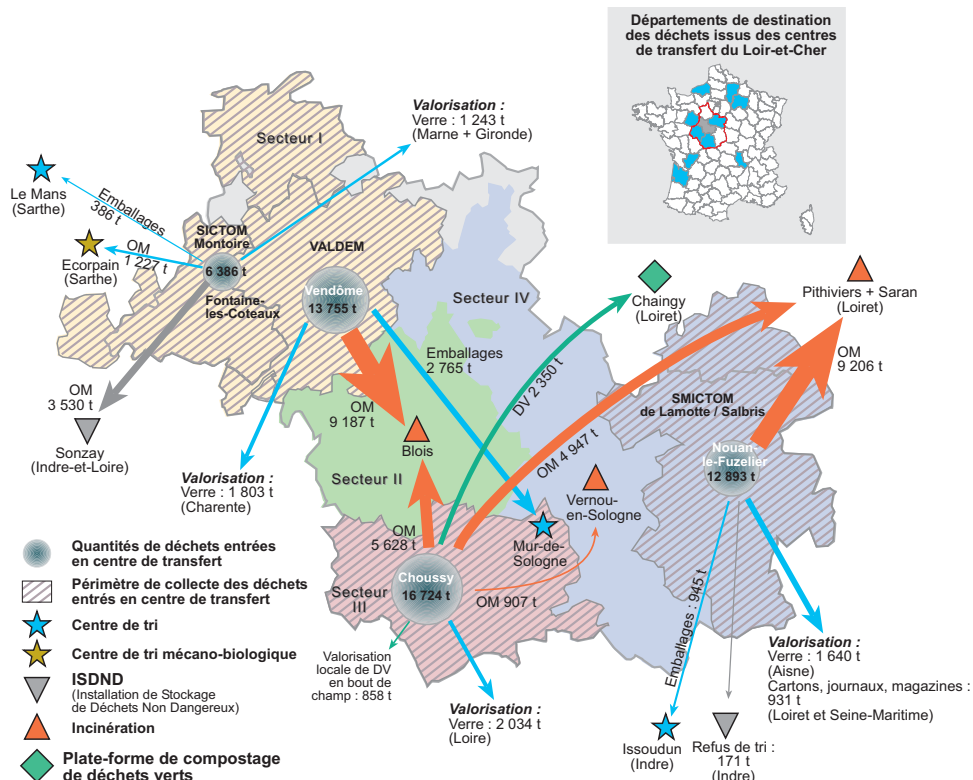
## Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Quantités totales transférées</b>	<b>52 619</b>	<b>49 694</b>	<b>49 351</b>	<b>50 098</b>	<b>49 758</b>
Nouan-le-Fuzelier	13 959	13 717	13 485	13 056	12 893
Vendôme	15 670	15 534	15 328	13 994	13 755
Fontaine-les-Coteaux	7 154	6 895	6 755	6 532	6 386
Choussy	15 836	13 548	13 783	16 516	16 724
<b>Quantités entrantes</b>					
Ordures ménagères	39 230	36 576	36 057	35 023	34 632
Verre	8 386	8 119	8 055	6 594	6 720
Emballages	3 919	3 920	4 077	4 383	4 267
Déchets verts				3 078	3 208
Cartons, Papier, journaux, magazines	1 084	1 079	1 162	1 020	931
<b>Destination</b>					
Incinération	33 774	31 376	30 950	30 117	29 874
ISDND	5 456	5 311	5 264	5 080	3 530
Tri Mécano-Biologique (TMB)					1 227
Centre de Tri	3 981	3 809	3 920	4 209	4 267
Valorisation auprès d'entreprises privées	9 408	9 198	9 217	10 692	10 860

## Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination

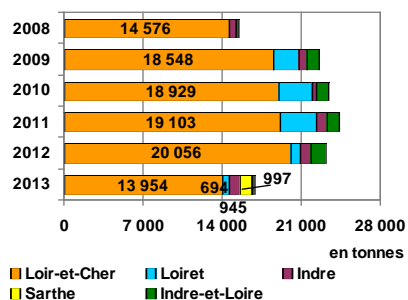


## Flux de déchets au départ des centres de transfert du Loir-et-Cher



# Les centres de tri

Tonnages issus de la collecte sélective du Loir-et-Cher orientés vers des centres de tri selon le département de destination



➤ Le volume de **produits issus de la collecte sélective** du département orientés vers le tri affiche une **baisse de 27 % en 2013** (16 800 t contre plus de 23 000 t en 2012) : en cause des encombrants, jusqu'alors dirigés vers le centre de Fossé, mais enfouis dans le Loiret en 2013, ainsi que des papiers et cartons désormais orientés vers une usine de traitement sans pré-tri.

➤ 8 867 t de verre ont été collectées en 2013 par les 2 centres de tri (2 % de moins en 1 an). Directement envoyées vers les filières de recyclage, elles ne sont pas comptabilisées dans les quantités entrantes.

➤ L'**activité des centres de tri** du département est en **diminution (- 3,1 %)** en 2013 soit 750 t de moins en 1 an.

➤ Le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire a interrompu ses apports d'emballages au centre de Mur-de-Sologne fin janvier 2013. Cette baisse d'activité n'a été que partiellement compensée par des entrées de matériaux recyclables provenant de la Charente (CALITOM).

➤ De manière globale, les **apports extérieurs** sont en **diminution**. Ils représentent **22 % des entrées** en 2013 contre 41 % en 2011.

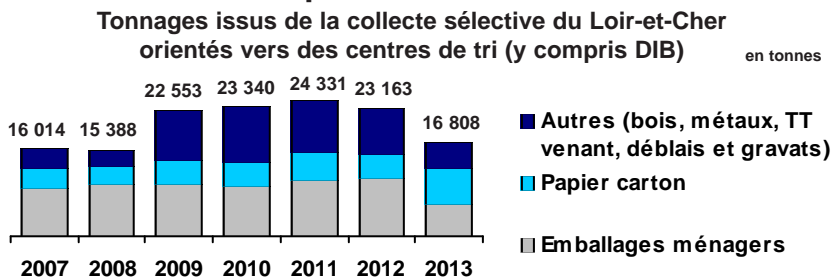
➤ Le **centre blaisois traite exclusivement des déchets** issus du **syndicat Val-Eco**. Les volumes entrants sont en léger retrait (- 1,3 %) du fait d'apports moins importants de journaux et magazines (- 3,5 % en 1 an). A l'inverse, les quantités triées de cartons et de flacons plastiques s'accroissent depuis 2009.

Secteur du Plan	Date de création
Blois	Juil. 2000
Mur-de-Sologne	Déc. 2005

#### Centre de tri

Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

## Forte diminution des tonnages issus de la collecte sélective transitant par des centres de tri



### Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri du département (hors verre)

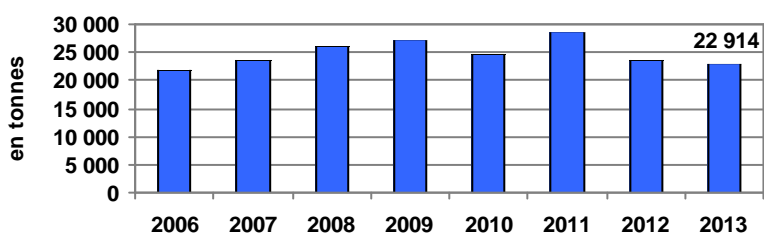
	2009	2010	2011	2012	2013	Evol.12/13 (en %)
<b>Par type</b>						
Matériaux recyclables*	19 012	20 119	25 509	20 963	18 252	- 12,9
Encombrants**	8 118	4 012	2 930	2 693	3 185	+ 18,3
Déchets inertes					1 477	/
OMR***		636	3	/	/	/
Bidons pétrole	3	3	3	/	/	/
<b>Par centre de tri</b>						
Blois	4 287	4 501	4 646	4 576	4 517	- 1,3
Mur-de-Sologne	22 846	20 269	23 799	19 080	18 397	- 3,6
<b>Total</b>	<b>27 133</b>	<b>24 770</b>	<b>28 445</b>	<b>23 656</b>	<b>22 914</b>	<b>- 3,1</b>

\* comprend les apports en déchèteries de papier carton, de bois et de ferraille

\*\* accueillis sur le centre de tri de Mur-de-Sologne y compris le tout venant issu de déchèteries

\*\*\* OMR du SMIEEOM Val-de-Cher, Romorantin, Mennetou-sur-Cher et CC Cher Sologne en transit sur le centre de tri de Mur-de-Sologne en attente d'orientation vers des centres de traitement (enfouissement et incinération)

### Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri du département (hors verre)



### Produits valorisés\* issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne

	2009	2010	2011	2012	2013
D3E		1	1	1	6
Aluminium	28	38	55	34	34
GDM	/	203	200	273	241
Tétra	267	339	418	289	298
Acier	563	742	952	733	634
Bois	/	1 294	1 845	1 743	963
Flaconnage plastique	1 434	1 887	2 091	1 644	1 339
Cartons	2 460	3 517	4 205	4 275	3 957
JRM	8 698	9 037	9 899	7 203	6 486
Refus de tri incinérés	444	324	345	395	432
<b>Total</b>	<b>13 894</b>	<b>17 382</b>	<b>20 011</b>	<b>16 590</b>	<b>14 390</b>
Refus de tri enfouis	1 546	1 746	2 218	2 118	2 204
<b>Total général</b>	<b>15 440</b>	<b>19 128</b>	<b>22 229</b>	<b>18 708</b>	<b>16 594</b>

\* provenant des matériaux recyclables des ménages et des encombrants collectés en porte à porte.

# Baisse sensible des apports dans les centres de tri DIB

## Avertissement

Les données relatives aux centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) ne sont pas complètes, une partie seulement de l'information a pu être collectée (liste des centres de tri non exhaustive).

L'irrégularité de la transmission des informations ne permet pas de suivre des évolutions de tonnages

- La connaissance très partielle des différents flux transitant dans ces installations ne permet pas de définir avec précision les quantités traitées.
- Le centre de tri de Mur-de-Sologne enregistre une baisse d'activité depuis 2010 que l'exploitant explique pour partie par la conjoncture économique.

## Les centres de tri DIB

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Marolles	II	Oct. 2001	/
Villeherviers	IV	Janv. 1997	/
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005	/
Fossé	II	Juin 2008	/

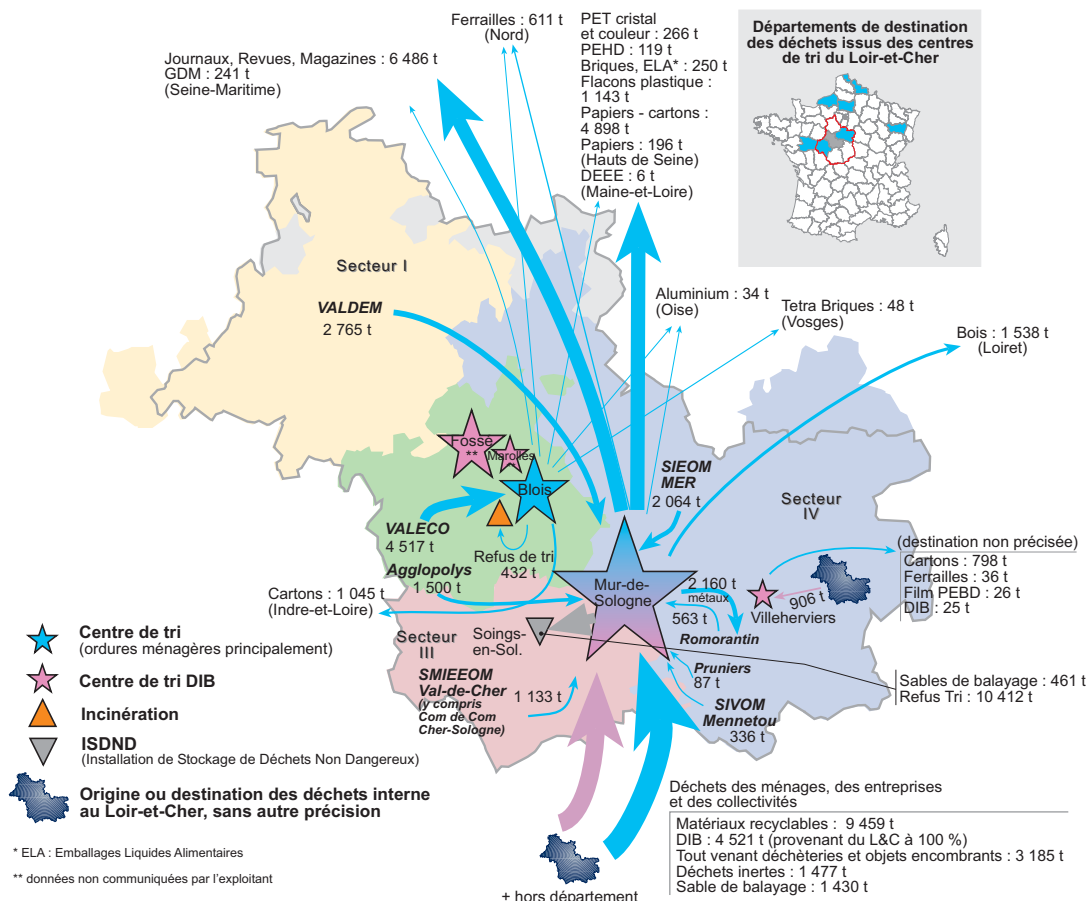
## Quantités de déchets entrées dans les centres de tri DIB selon les éléments partiels transmis

en tonnes

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Par type</b>					
DIB	8 602	8 489	6 092	11 592	4 576
Matériaux recyclables *	3 500	4 109	4 934	4 968	/
Encombrants	/	/	/	3 386	/
Bois	144	136	139	2 302	851
Sables de balayage	535	503	709	779	1 430
Métaux	6	10	13	496	1 224
Déchets démolition	/	/	/	194	/
Papiers cartons	1 899	2 308	2 118	/	2 745
Plastiques	428	417	656	/	203
Déchets ultimes	517	527	548	/	/
<b>Par centre de tri</b>					
Villeherviers	/	/	/	250	906
Marolles	2 994	3 398	3 474	nc	nc
Mur-de-Sologne	12 637	13 101	11 735	10 419	10 123
Fossé	nc	nc	nc	13 048**	nc

\* comprend des métaux ferreux et non ferreux, du carton, du bois de démolition, du plastique et du papier \*\* données issues de la base SINOE de l'ADEME nc : non communiqué

## Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



# Les centres de compostage

## Le compostage

Le compostage est un traitement aérobique (en présence d'air) des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost. Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles. On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

## Le co-compostage

Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

## Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

➤ Près de **37 000 t de déchets verts** (en incluant le bois orienté en compostage) ont été **collectés** dans le département en 2013 (+ **8,0 % en 1 an**).

➤ Plus de **90 %** sont **traités dans les installations** de compostage, co-compostage et enfouissement du **Loir-et-Cher**. Seules un peu plus de 2 600 t sortent du département vers la plateforme de Mézières-lez-Cléry (Loiret) pour y être transformées.

➤ La **plate-forme de Fossé**, ouverte fin 2012, est désormais la seule du département **spécialisée** dans le compostage de **déchets verts** uniquement. Elle a traité en 2013 plus de **13 000 t** de végétaux issus des déchèteries de Val-Eco et d'Agglopolys.

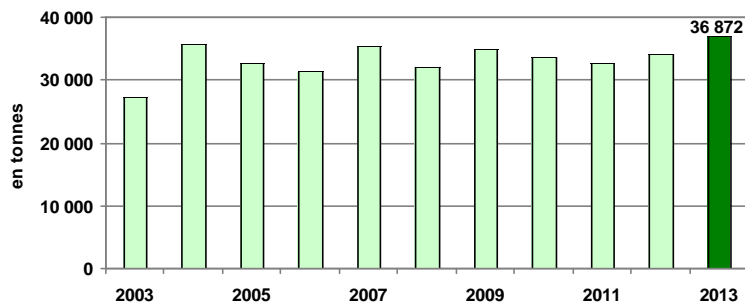
En phase de test durant la période de mise en service industriel, les premières livraisons de compost ont eu lieu en **octobre 2013**. L'amendement obtenu répond à la norme NFU 44-051 et aux exigences de l'agriculture biologique.

## Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
<b>Plates-formes de compostage des ordures ménagères et DV</b>			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Fossé	II	Oct. 2012	/
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	Mars 2011
<b>Plates-formes de co-compostage de déchets verts</b>			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	Juil. 2004
Thenay	III	Sept. 2001	/
<b>Plates-formes de déchets verts des ISDND</b>			
Orchaise	II		Fin 2007
Saint-Laurent-Nouan	IV		Juin 2009
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	Mars 2014
Villeherviers	IV		/

Le centre de Fossé "Valcompost" peut traiter annuellement jusqu'à 15 000 tonnes de déchets verts et produire entre 6 000 et 7 000 tonnes de compost par an.

Volumes de déchets verts produits et collectés en Loir-et-Cher



## L'offre de compostage : une seule plate-forme en activité

### Evolution des quantités de déchets entrant en compostage

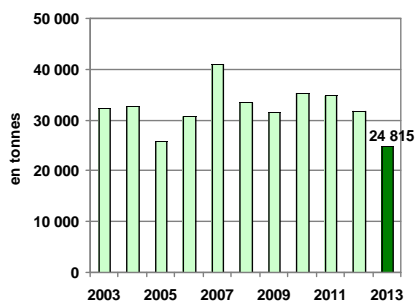
	en tonnes			
	2010	2011	2012	2013
Déchets verts	2 857	2 971	2 936	13 486
<b>Total</b>	<b>2 857</b>	<b>2 971</b>	<b>2 936</b>	<b>13 486</b>

### Evolution des quantités sortantes

	en tonnes			
	2010	2011	2012	2013
Compost (Valorisation agronomique)	1 286	952	/	nc
Refus de criblage	97	/	/	nc
<b>Total</b>	<b>1 383</b>	<b>952</b>	<b>/</b>	<b>nc</b>

nc : non communiqué

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts



➤ Près de **25 000 tonnes** de déchets ont été traitées en 2013 dans les **deux plates-formes de co-compostage du département** (22 % de moins qu'en 2012). Ce recul est observé principalement pour l'unité de Thenay qui a accueilli peu de végétaux cette année suite à l'orientation des déchets verts du blaisois vers la plate-forme de compostage de Fossé.

Les apports extérieurs au Loir-et-Cher accueillis sur la plate-forme de Savigny-sur-Braye proviennent principalement de départements limitrophes.

➤ Près de **9 000 t de compost** sont sorties de l'installation de Savigny-sur-Braye à destination d'exploitations agricoles du Loir-et-Cher et de la Sarthe.

➤ La dernière plate-forme complémentaire des ISDND encore en activité en 2013 est située à Villefranche.

Son activité s'est fortement réduite avant fermeture (mars 2014). Seules 260 t de déchets verts ont été accueillies en 2013.

Tableaux renseignés d'après les quantités communiquées par l'exploitant

## Deux plates-formes de co-compostage de déchets verts (hors ISDND)

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

	en tonnes					Evol. 12/13 (en %)
	2009	2010	2011	2012	2013	
<b>Quantités entrantes</b>	<b>31 468</b>	<b>35 436</b>	<b>34 875</b>	<b>31 707</b>	<b>24 815</b>	<b>- 21,7</b>
<b>par PF* de co-compostage</b>						
Savigny-sur-Braye	21 822	26 587	25 757	24 554	24 770	+ 0,9
Thenay	9 646	8 849	9 118	7 153	45	- 99,4
<b>par type</b>						
Déchets verts	19 458	16 128	16 486	15 674	9 164	- 41,5
Boues de station d'épuration	8 796	14 802	15 235	13 016	11 928	- 8,4
Déchets des ind. agroalimentaires	1 039	1 322	1 654	1 572	3 698	+ 135,2
Ecorces, copeaux, déchets de bois	1 950	2 913	1 500**	1 445	25	- 98,3
Déjections animales	225	263	/	/	/	/
Petites souches	/	8	/	/	/	/

\* Plate-forme

\*\* y compris 382 t de broyat interne

## Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

	en tonnes				
	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Quantités totales traitées</b>	<b>16 008</b>	<b>16 024</b>	<b>18 959</b>	<b>14 291</b>	<b>8 988</b>
Thenay	4 537	5 092	4 137	2 189	nc
Savigny-sur-Braye	11 471	10 932	14 822	12 102	8 988
<b>Compost et broyat</b>	<b>15 954</b>	<b>16 024</b>	<b>18 959</b>	<b>14 291</b>	<b>8 988</b>
<i>Part en %</i>	<i>99,7</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<b>Refus de compostage</b>	<b>54*</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Part en %</i>	<i>0,3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

\* refus orientés vers une installation de stockage de déchets

nc : non communiqué

## Les plates-formes de déchets verts complémentaires des ISDND

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets non dangereux

	en tonnes				
	2010	2011	2012	2013	Evol. 12/13 (en %)
<b>Plates-formes de stockage de déchets verts des ISDND</b>	<b>2 161</b>	<b>816</b>	<b>2 000</b>	<b>266</b>	<b>- 86,7</b>
Villefranche-sur-Cher	2 161	816	2 000	266	- 86,7



➤ Les collectivités ont mis à la disposition de la population du département 826 nouveaux bio-composteurs en 2013. Au total plus de 23 300 unités ont été distribuées.

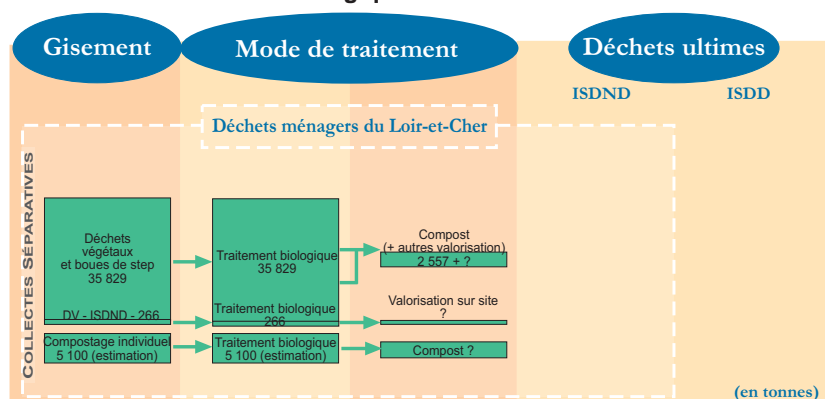
➤ Le syndicat **VAL-ECO** a multiplié les **actions favorisant le compostage** : bio-composteurs collectifs en pied d'immeuble et en restauration scolaire. Il propose désormais à ses habitants la possibilité d'acquérir des lombricomposteurs, utilisables à l'intérieur d'un logement, pour le traitement des déchets de préparation des repas. En 2013, **20 lombricomposteurs** ont ainsi été vendus et **les utilisateurs ont fait part de leur satisfaction**.

➤ Dans le cadre de l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, une **évaluation** du gisement de déchets orientés vers le **compostage domestique** (via les composteurs individuels ou le compostage en tas) a été réalisée en 2008 pour le compte de l'ADEME. Selon la méthode de calcul retenue, on peut estimer que **5 100 t** de déchets ont été **valorisées sous cette forme en 2013 en Loir-et-Cher**.

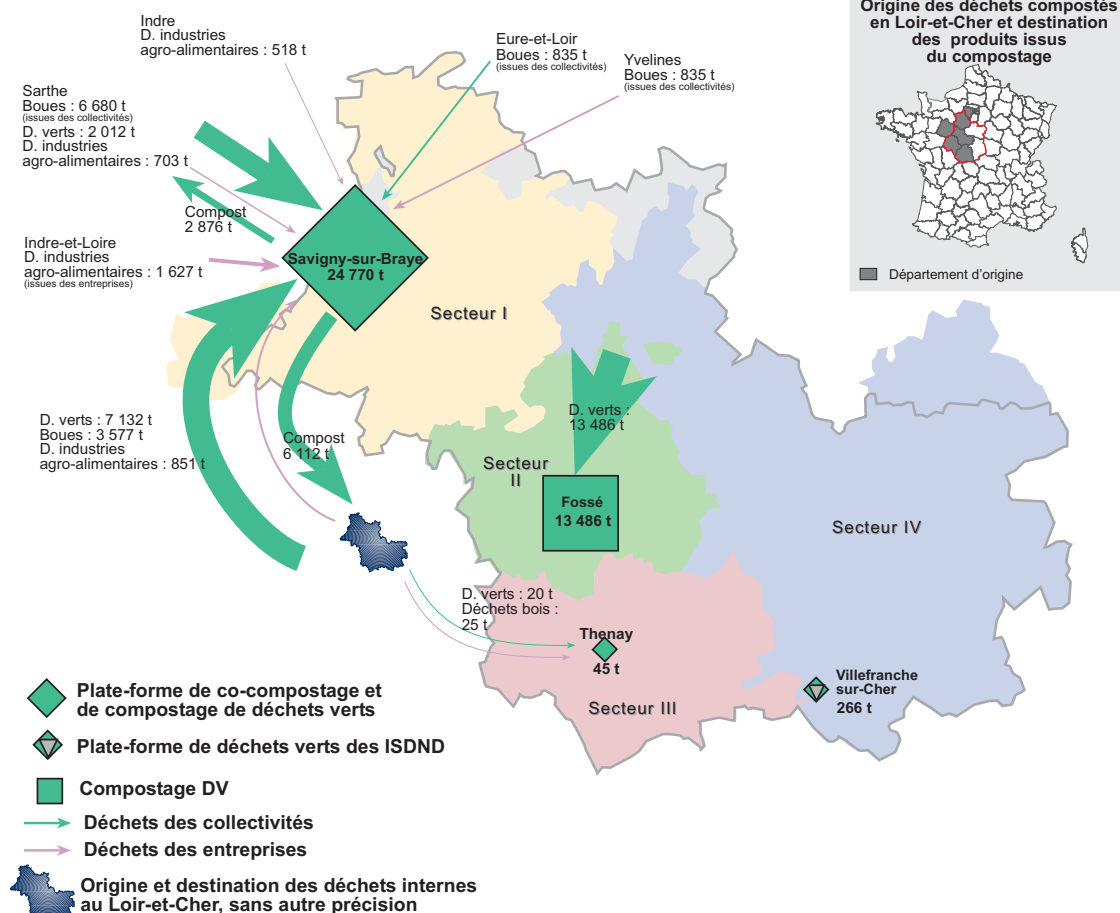
## Le compostage individuel

Nombre de bio-composteurs	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
...distribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
...distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
...distribués en 2005	278	572	0	217	1 067
...distribués en 2006	205	261	0	795	1 261
...distribués en 2007	312	320	0	989	1 621
...distribués en 2008	232	322	0	685	1 239
...distribués en 2009	398	371	0	1 048	1 817
...distribués en 2010	311	565	0	786	1 662
...distribués en 2011	132	260	0	553	945
...distribués en 2012	304	361	0	344	1 009
...distribués en 2013	272	409	0	145	826
<b>Total</b>	<b>5 201</b>	<b>9 649</b>	<b>0</b>	<b>8 490</b>	<b>23 340</b>

## Le traitement biologique des déchets verts en 2013

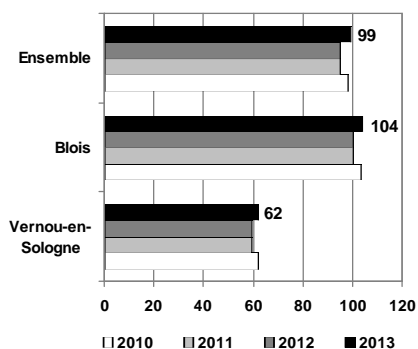


## Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

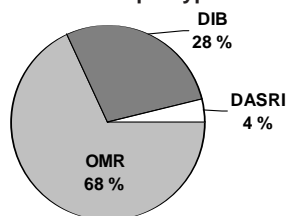


# Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2013



Les refus de tri représentent 0,4 % des déchets incinérés en 2013

➤ Alors que les volumes d'ordures ménagères brutes incinérés dans les centres du département diminuaient depuis 2 ans, ils enregistrent une hausse de plus de 5 % en 2013. Cette progression s'explique par l'orientation d'un tonnage plus important du SMIEOM Val-de-Cher vers les centres du Loir-et-Cher, réduisant ses flux vers le Loiret.

Au total, les sorties à destination des centres du Loiret (Saran et Pithiviers) ont été nettement moins importantes (- 23,5 % en 2013).

Parallèlement, les apports de l'extérieur, principalement des OMR du SMITOM d'Amboise, sont relativement stables.

➤ L'incinération demeure le principal mode de traitement des ordures ménagères brutes issues du Loir-et-Cher (84 % en 2013 contre 60 % six ans plus tôt).

➤ Le volume de DIB traités s'est stabilisé. Il représente 28 % du total des déchets incinérés dans le département (9 points de plus qu'en 2008). Le site Blaisois a accueilli 2 860 t. supplémentaires provenant principalement de l'Eure-et-Loir et de la Vienne.

➤ Les volumes de DASRI, émanant de plusieurs régions françaises (Centre-Val de Loire essentiellement), ont augmenté de près de 9 % en 2013.

➤ Globalement, l'activité des centres affiche une augmentation (+ 4,0 %).

## Les centres d'incinération

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	90 500 t / an*	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

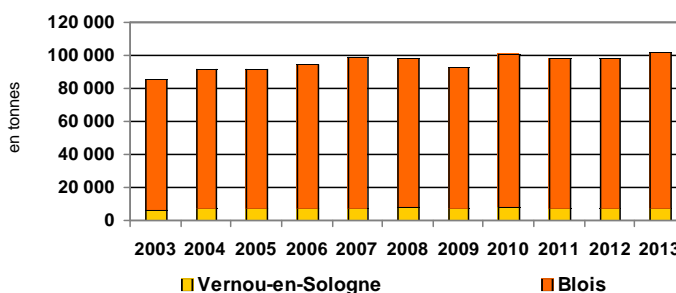
\* Suite à l'arrêté préfectoral du 25/01/2007.

## Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

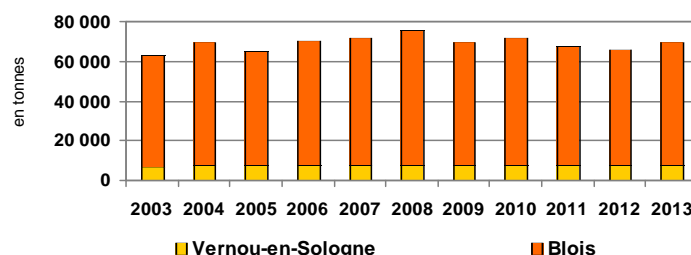
en tonnes

Unité d'incinération		2010	2011	2012	2013	Evol (%)	
						12/13	10/13
<b>Par nature de déchets</b>							
OMR	Blois	64 005	59 937	58 279	61 503	+ 5,5	- 3,9
	Vernou-en-Sologne	7 729	7 406	7 343	7 708	+ 5,0	- 0,3
	<b>Total</b>	<b>71 734</b>	<b>67 343</b>	<b>65 622</b>	<b>69 211</b>	<b>+ 5,5</b>	<b>- 3,5</b>
DIB	Blois	26 256	27 164	28 167	28 195	+ 0,1	+ 7,4
	Vernou-en-Sologne	13	23	17	13	- 23,5	0,0
	<b>Total</b>	<b>26 269</b>	<b>27 187</b>	<b>28 184</b>	<b>28 208</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 7,4</b>
<b>Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)</b>							
	Blois	2 914	3 203	3 528	3 829	+ 8,5	+ 31,4
<b>Refus de tri</b>							
	Blois	324	345	395	431	+ 9,1	+ 33,0
<b>Par centre d'incinération</b>							
	Blois	93 499	90 649	90 369	93 958	+ 4,0	+ 0,5
	Vernou-en-Sologne	7 742	7 429	7 360	7 721	+ 4,9	- 0,3
	<b>Total</b>	<b>101 241</b>	<b>98 078</b>	<b>97 729</b>	<b>101 679</b>	<b>+ 4,0</b>	<b>+ 0,4</b>

## Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



## Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



### Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'inc.	2011	2012	2013
<b>Blois</b>			
en MWh	169 453	177 834	189 294
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,87	1,95	2,08
<b>Vernou-en-Sologne</b>			
en MWh	9 571	8 919	9 435
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,29	1,21	1,22

**Mâchefers** : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

**REFIOM** : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

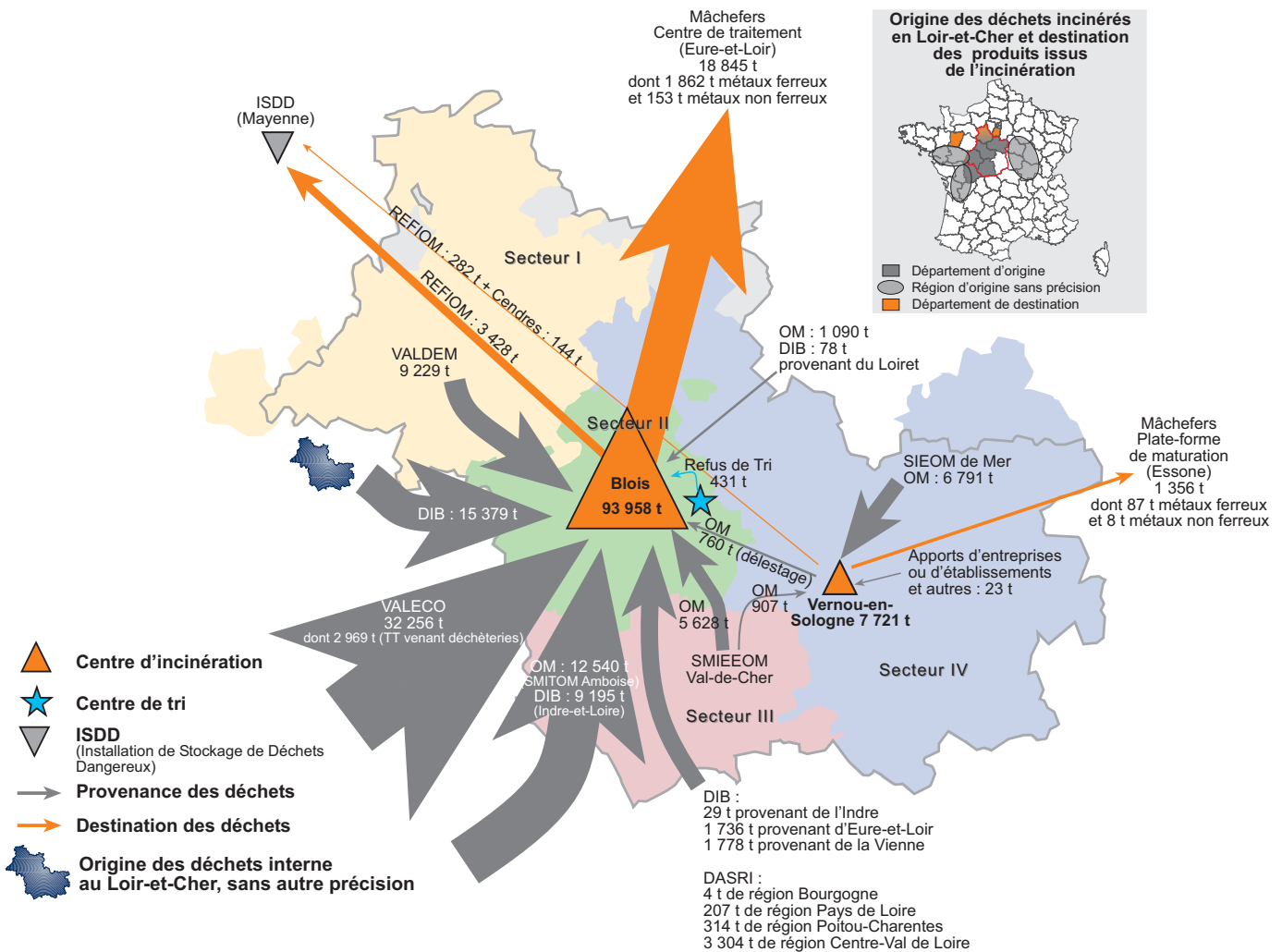
### Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

en tonnes

	2010	2011	2012	2013	Evol. 12/13 (en %)
<b>REFIOM</b>					
<b>Total</b>	4 183	3 757	3 890	3 710	- 4,6
dont Vernou-en-Sologne	307	284	275	282	+ 2,5
dont Blois	3 876	3 473	3 615	3 428	- 5,2
<b>Mâchefers</b>					
<b>Total</b>	20 204	18 642	19 699	20 201	+ 2,5
dont Vernou-en-Sologne	1 421	1 319	1 221	1 356	+ 11,1
dont Blois	18 783	17 323	18 478	18 845	+ 2,0
<b>Cendres</b>					
<b>Total (Vernou-en-Sologne)</b>	117	119	140	144	+ 2,9
<b>Métaux ferreux</b>					
<b>Total</b>	1 408	1 530	1 598	1 949	+ 22,0
dont Vernou-en-Sologne	/	56	67	87	+ 29,9
dont Blois	1 408	1 474	1 531	1 862	+ 21,6
<b>Métaux non ferreux</b>					
<b>Total</b>	135	169	141	161	+ 14,2
dont Vernou-en-Sologne	/	11	8	8	0,0
dont Blois	135	158	133	153	+ 15,0
<b>Total*</b>	24 504	22 518	23 729	24 055	+ 1,4

\* total ne prenant pas en compte les métaux ferreux et non ferreux comptabilisés dans les mâchefers

### Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



# Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

➤ Depuis la mise en service du centre de Soings-en-Sologne en 2011, les **quantités de déchets enfouis dans les centres du Loir-et-Cher augmentent de nouveau (+ 9 % en 2013)**. Les volumes stockés restent néanmoins bien en-deçà de ceux constatés 6 ans auparavant (71 000 t en 2013 contre 150 000 t en 2007).

➤ Depuis 3 ans, le volume d'**OMR enfouies** avoisine 11 à **12 000 t**, soit 16 % des entrants en installation de stockage. Celui-ci a légèrement augmenté en 2013 (+ 3,1 %) mais enregistre un recul de plus de 80 % en 13 ans.

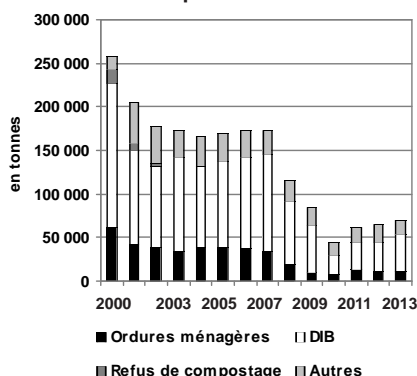
➤ Aucun déchet n'a été enfoui en 2013 dans le centre de Villefranche-sur-Cher. Les quantités accueillies ont été redirigées vers l'ISDND de Villeherviers pour les OMR et celle de Soings-en-Sologne pour les DIB. Depuis le 31/03/2014, le centre est fermé.

➤ Le centre de **Soings-en-Sologne** enregistre une augmentation de plus de 60 % en 2013, tous types de déchets confondus. Il **n'accueille pas d'OMR**. L'essentiel des tonnages entrants sur le site proviennent **du Loir-et-Cher (87,7 %, + 10 pts en 1 an)**. Seules 4 700 t hors département ont été réceptionnées (limite de 5 000 t/an fixée par arrêté préfectoral). Une partie provient de Charente ; il s'agit des refus de tri de la collecte sélective traitée sur le centre de tri de Mur-de-Sologne.

➤ L'accueil important de DIB dans les centres du département permet de maintenir un niveau de remplissage des casiers en exploitation.

➤ **Les quantités de RBA et déchets ultimes issues du Loir-et-Cher ont doublé en 2013.**

Evolution des quantités de déchets enfouies dans les ISDND par nature de déchets



Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. **Les ISDD** acceptent des déchets dangereux. **Les ISDND** accueillent les déchets non dangereux. **Les ISDI** accueillent uniquement des déchets inertes.

## Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

	Secteur du Plan	Capacité 2011	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II		1988	Janv 2008
Saint-Laurent-Nouan	IV	50 000 t / an	1979	Juin 2009
Soings-en-Sologne	III	50 000 t / an max. 45 000 t / an (moyenne max. / 5 ans)	2009	
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	20 000 t / an (de 09/2009 à 04/2011) 7 500 t / an (de 05/2011 à 12/2012)	1987	31 mars 2014
Villeherviers	IV	60 000 t / an (jusqu'au 31/12/2015) 50 000 t / an* (à partir du 01/01/2016)	1992	
<b>Total autorisé</b>			<b>130 000 t / an max. jusqu'en 04/2011</b> <b>117 500 t / an max. à partir de 05/2011</b>	

\* suite à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'extension du 23/12/2013

## Evolution des quantités de déchets stockées dans les ISDND

	2000	2011	2012	2013	Evol (%) 12/13 00/13	
<b>Orchaise</b>	<b>44 778</b>				/	/
Ordures ménagères	10 931				/	/
Déchets industriels banals (DIB)	33 847				/	/
<b>Saint-Laurent-Nouan</b>	<b>64 773</b>				/	/
Ordures ménagères	16 513				/	/
Déchets industriels banals (DIB)	37 221				/	/
Refus de compostage	6 570				/	/
Autres (y compris amiante-liée)	4 469				/	/
<b>Soings-en-Sologne</b>	<b>18 244</b>	<b>23 784</b>	<b>38 357</b>	<b>+ 61,3</b>	/	/
Refus de tri	501	1 383	1 936	+ 40,0	/	/
Tout venant déchèteries	1 138	1 493	1 603	+ 7,4	/	/
Déchets ultimes	16 605	18 749	30 566	+ 63,0	/	/
Résidus de broyage automobile		2 159	3 363	+ 55,8	/	/
Sables			889		/	/
<b>Villefranche-sur-Cher</b>	<b>65 999</b>	<b>8 028</b>	<b>4 368</b>		/	/
Ordures ménagères	18 633	3 319	2 687		/	/
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	4 332	1 681		/	/
Refus de compostage	5 702				/	/
Résidus de broyage automobile	5 055				/	/
Autres (1)	2 872	377			/	/
<b>Villeherviers</b>	<b>70 007</b>	<b>36 412</b>	<b>36 769</b>	<b>32 416</b>	<b>- 11,8</b>	<b>- 53,7</b>
Ordures ménagères	15 740	9 449	8 606	11 646	+ 35,3	- 26,0
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	10 299	12 740	10 839	- 14,9	- 68,4
Résidus de broyage automobile	19 945	5 201	2 906	765	- 73,7	- 96,2
Autres	11 463	12 517(2)	9 166(3)		- 26,8	/
<b>Ensemble du département</b>	<b>258 331(4)</b>	<b>62 684</b>	<b>64 921</b>	<b>70 773</b>	<b>+ 9,0</b>	<b>- 72,6</b>
Ordures ménagères	61 817	12 768	11 293	11 646	+ 3,1	- 81,2
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	31 236	33 170	41 405	+ 24,8	- 70,2
Refus de compostage	16 317(4)				/	/
Résidus de broyage automobile	25 000	5 201	5 065	4 128	- 18,5	- 83,5
Autres	16 070(4)	13 479	15 393	13 594	- 11,7	- 15,4
(y compris amiante-liée)	1 101				/	/

(1) Ne sont pas comptabilisés les MDR.

(2) dont 5 820 t d'encombrants, 6 452 t de refus de tri et 245 t de terres faiblement polluées.

(3) dont 5 629 t d'encombrants, 3 126 t de refus de tri et 411 t de terres faiblement polluées.

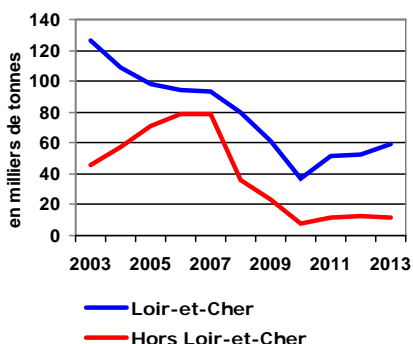
(4) en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000.

### Valorisation électrique des déchets enfouis

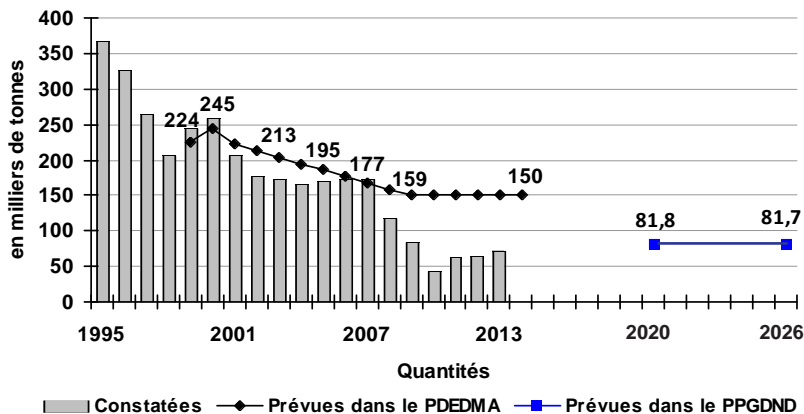
ISDND	2011	2012	2013
<b>Villeherviers</b>			
en MWh	5,39	6,06	6,69
Taux valorisation biogaz capté	96 %	95 %	97 %

> 16 % des déchets enfouis dans les ISDND du département proviennent de territoires voisins (principalement de région Centre-Val de Loire). Ces apports extérieurs représentent 11 500 t en 2013 contre 79 000 t en 2006 soit 85 % de moins en 7 ans.

### Evolution des tonnages enfouis selon leur provenance géographique

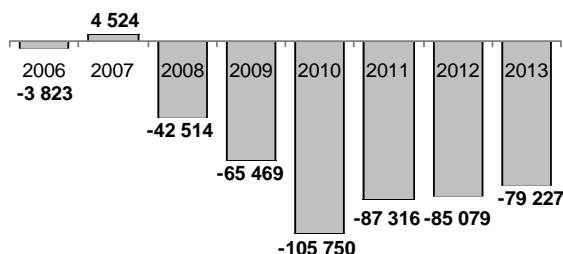


### Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan

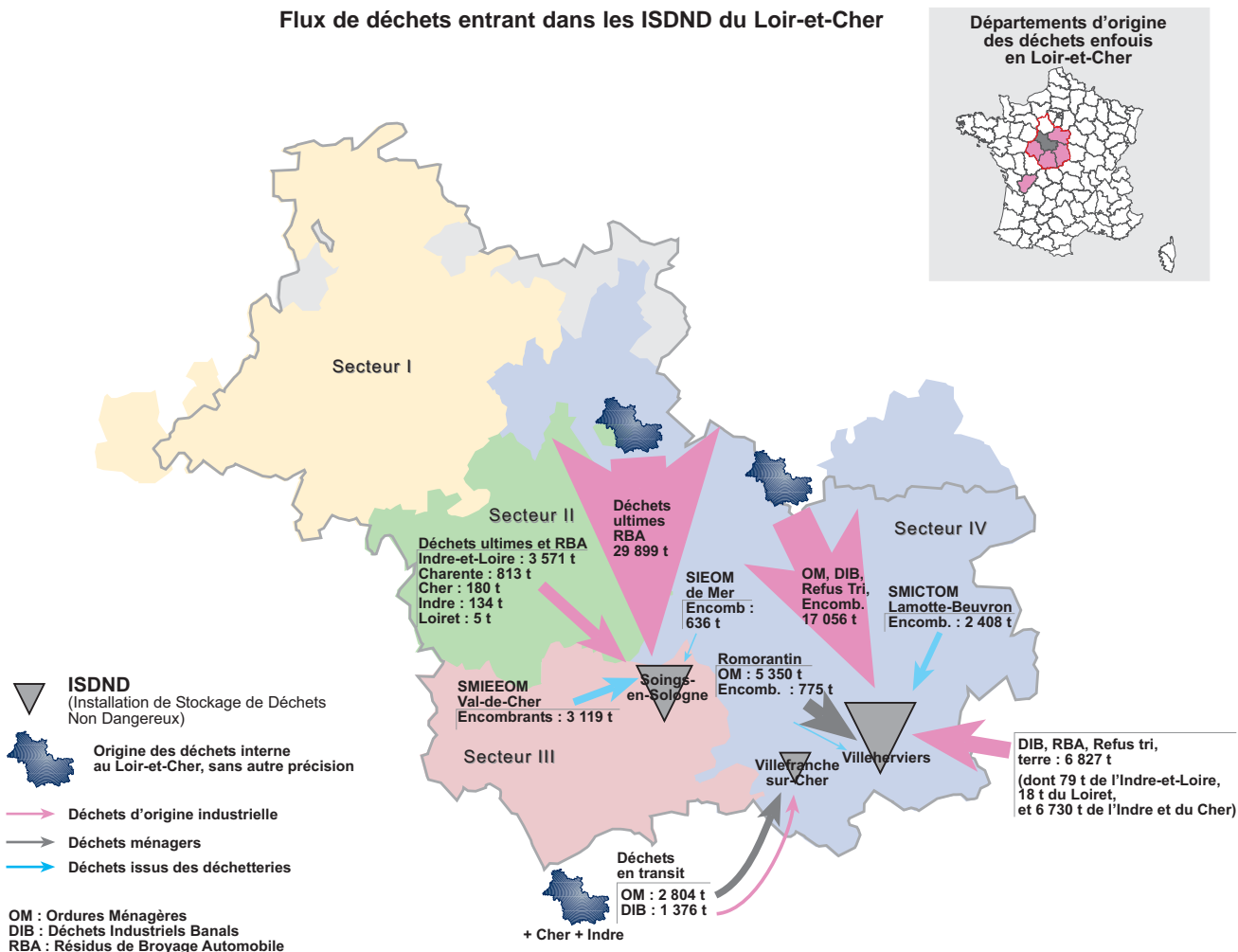


Quantités enfouies hors matériaux de recouvrement (MDR), terre et déchets verts

### Ecart entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



### Flux de déchets entrant dans les ISDND du Loir-et-Cher



# Les flux interdépartementaux

➤ Le Loir-et-Cher exporte toujours plus de matériaux et résidus qu'il n'en reçoit.

➤ Les volumes entrants sont stables depuis 2011 : un peu plus de 58 000 t de produits ont été traités en Loir-et-Cher. Plus de la moitié de ces quantités, ont été orientées vers l'incinération, elles proviennent principalement d'Indre-et-Loire. Le reste des produits est valorisé sur la plateforme de compostage de Savigny-sur-Braye ou enfoui dans l'un des 2 centres du département.

➤ Au total, 26 % des déchets traités en Loir-et-Cher sont issus de l'extérieur.

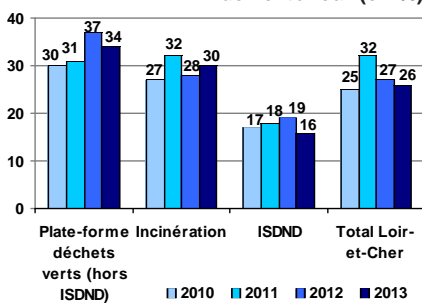
➤ Les flux sortants (102 000 t) se sont contractés en 2013 (- 1,6 %). Ceux provenant des déchèteries augmentent de 13 % en raison des encombrants de VALDEM enfouis dans le Loiret. A l'inverse, les exportations de déchets verts déposés en déchèteries ont été plus limitées avec l'ouverture de la plate-forme de Fossé (1 350 t de moins).

Les quantités d'OMR dirigées vers le Loiret ont été réduites de 23 % (- 4 300 t), le SMIEEOM Val de Cher s'étant d'avantage tourné vers le centre d'incinération de Blois.

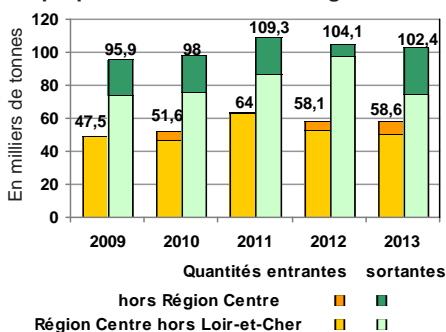
Enfin, la baisse significative des entrées en centres de tri se répercute en sortie (6 000 t de moins, soit une baisse de - 26 %). Elles sont compensées pour partie par les circuits directs vers les filières de recyclage (hausse de 1 600 t concernant notamment des papiers, cartons collectés en apport volontaire en Val de Cher).

➤ 87 % des déchets sortant du département sont orientés vers l'incinération ou vers des filières de valorisation. Notons une hausse sensible (+ 20 %) des quantités dirigées vers des ISDND extérieurs.

Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2013 provenant de l'extérieur (en %)



Evolution des quantités de déchets entrants et sortants en Loir-et-Cher et proportion relevant de la Région Centre



## Les flux interdépartementaux Origine et destination géographiques des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

NB : Seuls les flux dont l'origine ou la destination est clairement identifiée figurent dans le tableau.

Par mode de traitement ou de collecte	Total Région Centre (hors 41)	dont				Total hors Région Centre	Total	Evol. 12/13 (en %)	
		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire				Loiret
<b>Centres de tri Mur-de-Sologne</b>						3 583	3 583	- 28,0	
dont Coll. sélective et verre						3 583	3 583	- 28,0	
<b>Plateforme de déchets verts</b>	2 980					10 230	13 210	- 3,6	
dont Boues de STEP	835		835			7 515*	8 350	- 17,1	
Déchets Ind. Agro. Alim.	2 145			518	1 627	703	2 848	ns	
Déchets verts						2 012	2 012	- 28,8	
<b>Incinération</b>	27 972					2 303	30 275	+ 11,7	
dont OM	13 630				12 540	1 090	13 630	+ 0,5	
DIB	11 038		1 736	29	9 195	78	1 778	12 816	+ 28,0
DASRI	3 304	nd	nd	nd	nd	525	3 829	+ 8,5	
<b>Enfouissement</b>	10 717	3 545		3 499	3 650	23	813	11 530	- 6,3
dont OM, DIB, RBA, Refus tri	10 717	nd		nd	nd	nd	nd	11 530	
<b>Total</b>	<b>41 669</b>	<b>3 545</b>	<b>2 571</b>	<b>4 046</b>	<b>27 012</b>	<b>1 191</b>	<b>16 929</b>	<b>58 598</b>	<b>+ 0,8</b>

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte des OMR (porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....								
... vers un centre d'incinération							14 153	- 23,4
Ordures ménagères							14 153	
... vers une ISDND							3 530	- 28,0
Ordures ménagères						3 530	3 530	
... vers un TMB							1 227	/
Ordures ménagères							1 227	/

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....										
... vers les filières de recyclage						227	15 314	15 541	+ 14,6	
dont Verre							12 385	12 385	+ 1,5	
Cartons, PJM						171	171	2 679	2 850	ns
Textiles						56	56	240	296	+ 81,6
Piles							10	10	ns	
... vers des centres de tri						1 001	329	1 330	- 35,5	
Emballages plastiques, métaux, complexes						1 001	945	56	329	1 330

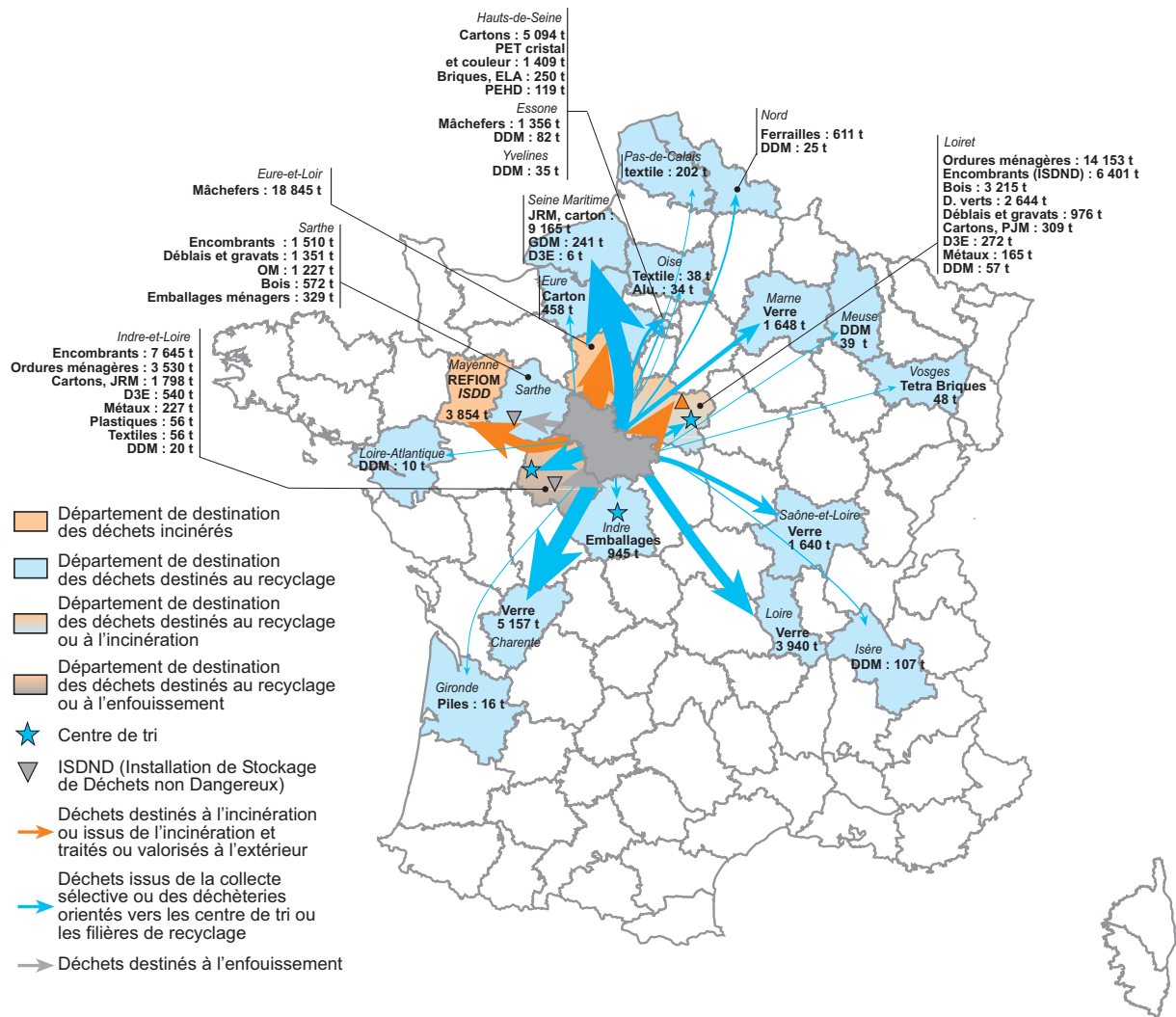
Déchets ménagers du Loir-et-Cher collectés en déchèteries et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....											
... vers les filières de recyclage						7 469	2 685	10 154	- 13,5		
dont Déchets verts						2 644	2 644	2 644	- 34,2		
Déblais et gravats						976	976	1 351	2 327	+ 67,2	
Bois						1 677	1 677	572	2 249	- 33,4	
Papier - carton						891	753	138	458	1 349	+ 1,0
D3E						812	540	272	812	+ 8,6	
Métaux **						392	227	165	392	- 25,5	
DDM***						77	20	57	304	381	+ 11,1
... vers une ISDND						14 046		1 510	15 556	+ 42,5	
dont Tout venant						14 046	7 645	6 401	1 510	15 556	

Déchets ménagers issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne traités ou valorisés à l'extérieur orientés....										
... vers les filières de recyclage						2 583	14 298	16 881	- 26,1	
JRM							6 682	6 682	- 8,7	
Cartons						1 045	1 045	4 898	5 943	- 18,5
Bois						1 538		1 538	1 538	- 68,8
PET							1 409	1 409	1 409	- 24,9
Métaux**							645	645	645	- 13,0
Tétra briques							298	298	298	+ 3,1
GDM							241	241	241	- 11,7
PEHD							119	119	119	- 0,8
D3E							6	6	6	ns

Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur									
<b>Incinération</b>						18 845	5 210	24 055	+ 1,4
dont Mâchefers						18 845	1 356	20 201	+ 2,5
REFIOM et cendres							3 854	3 854	- 4,4
<b>Total</b>		<b>61 854</b>	<b>18 845</b>	<b>945</b>	<b>13 872</b>	<b>28 192</b>	<b>40 573</b>	<b>102 427</b>	<b>- 1,6</b>

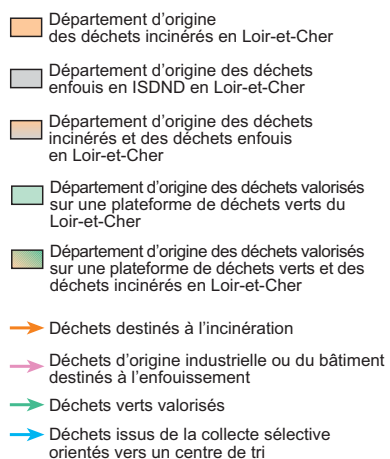
\* Déchets en provenance de la Sarthe principalement. \*\* Métaux ferreux et non ferreux. \*\*\* Déchets Dangereux des Ménages.  
nd : non disponible (la répartition entre DIB et OM enfouis n'est pas connue avec précision pour chacun des départements).  
ns : non significatif

## 87 % des déchets sortant de notre département sont orientés vers des filières de valorisation



## 26 % des déchets traités en Loir-et-Cher proviennent de l'extérieur (hors collecte interne au département)

### 16 % des déchets enfouis en Loir-et-Cher, sont d'origine extra-départementale, soit 15 points de moins qu'en 2008



# Objectifs des Plans et Grenelle de l'environnement

Le Plan adopté en 2001 visait notamment une réduction de l'enfouissement en favorisant le recyclage et les traitements organiques et énergétiques. Le Grenelle de l'environnement préconise une diminution du stockage mais aussi de l'incinération. Le taux de valorisation du PDEDMA n'est donc plus totalement en adéquation avec les objectifs actuels.

➤ Le **premier objectif** du Grenelle prévoyait une **réduction de 7 % par habitant des OMA entre 2008 et 2013**. La quantité collectée par habitant s'est réduite pour atteindre 312,4 kg en Loiret-Cher contre 349,2 kg en 2008 soit une **baisse de 10,5 % en 5 ans**.

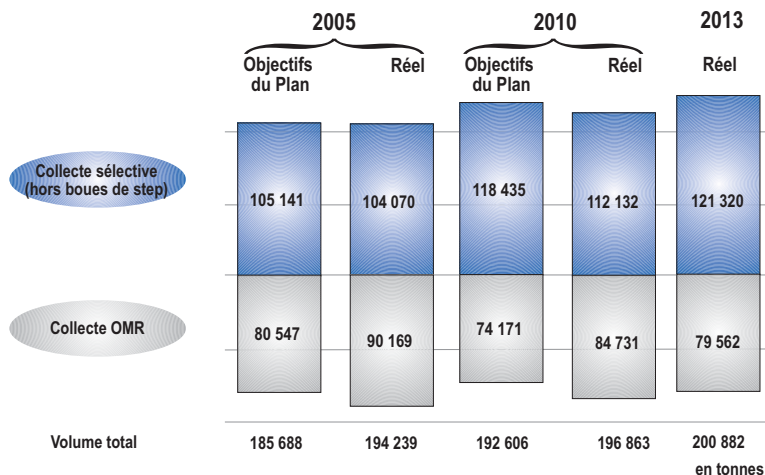
➤ Un peu plus de **40 % des déchets ménagers et assimilés du département sont orientés vers le recyclage** (matière et organique) **en 2013** (contre 42,1 % l'année précédente). L'objectif du Grenelle fixé à 35 % pour 2012 est de nouveau atteint, mais les efforts devront se poursuivre. Le taux escompté en 2015 étant de 45 %.

➤ Troisième objectif du Grenelle : réduire de 15 % à l'horizon 2012 des quantités orientées vers l'incinération ou le stockage. A partir des éléments recueillis, on peut estimer que plus de 175 500 t de déchets locaux ont été destinées à ces 2 modes de traitement en 2013 (contre 195 700 t en 2009).

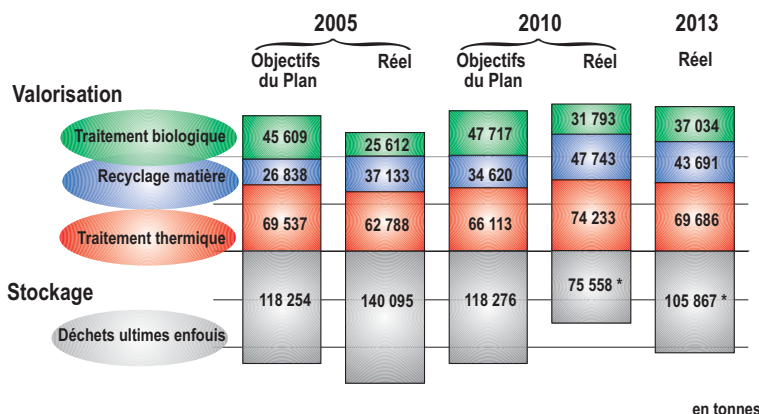
Cependant, cet objectif porte sur les déchets non dangereux non minéraux quel que soit le producteur du déchet (ménager, activité économique). La connaissance imparfaite des quantités de déchets d'activités économiques (DAE) provenant du Loiret-Cher et traitées hors du département ne permet pas encore de quantifier cet indicateur. Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loiret-Cher (PPGDND), adopté fin 2014, les prend en compte.

## Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du PDEDMA

Comparaison du gisement réel (hors compostage individuel) de déchets ménagers aux prévisions du Plan



Quantités réelles de déchets ménagers par type de traitement comparées aux quantités prévues par le Plan



\* attention le tonnage de DIB ne tient compte que des éléments connus au niveau départemental, ne donnant ainsi qu'une vision très partielle des quantités de DIB enfouies issues du Loiret-Cher.

## Rappel sur les principaux objectifs "déchets" du Grenelle de l'environnement

Le Ministère en charge du développement durable a élaboré un **plan d'actions** sur la période 2009-2012 à l'issue des travaux du **Grenelle de l'Environnement**. Ce plan fixe des **objectifs quantifiés** :

- Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant sur les cinq premières années ;
- Porter le **taux de recyclage matière et organique** des déchets ménagers et assimilés à **35 % en 2012 et 45 % en 2015**. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers ;
- Diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités partant à l'incinération ou au stockage.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prévoit que les **collectivités territoriales** responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés **doivent définir, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un programme local de prévention des**

**déchets ménagers et assimilés** indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Les thématiques qui y sont abordées s'articulent autour de 5 axes :

- la sensibilisation,
- les actions éco-exemplaires de la collectivité,
- les actions emblématiques nationales,
- les actions d'évitement de la production de déchets,
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

La loi Grenelle 2, introduit les notions suivantes :

- de **traitement des biodéchets des gros producteurs**,
- ainsi que l'**harmonisation des consignes de tri**.



## Les taux de valorisation

➤ Le taux de valorisation du département (calculé sur les bases du Plan de 2001) enregistre une baisse d'un point en 2013.

➤ Cette tendance s'explique par une baisse de la valorisation matière (- 1,8 pt) et une **augmentation du recours à l'enfouissement** (hausse de 4,3 % des quantités de DMA traitées selon ce mode en 2013). La part du stockage reste malgré tout bien en-deçà des taux observés par le passé.

➤ La **valorisation organique progresse** du fait de la nouvelle orientation d'une partie des ordures ménagères du SICTOM de Montoire vers l'unité de **tri mécano biologique** d'Ecorpain et de la **hausse** significative des **quantités de déchets verts** collectées cette année.

➤ Au total plus de **76 % des déchets collectés en Loir-et-Cher en 2013 sont valorisés** (en incluant la valorisation énergétique).

Localement, les situations évoluent différemment d'un secteur à l'autre.

➤ Seul secteur à diriger davantage de déchets vers l'enfouissement (+ 3 175 tonnes en 1 an), le **Nord** enregistre un **taux de valorisation en baisse de 8 points** (76,2 % en 2013 contre 84,2 % l'an passé). Cette évolution concerne principalement le tout-venant des déchèteries orienté vers les centres de Bucy St-Liphard et d'Ecorpain.

➤ Le **Blaisois** enregistre le **meilleur taux de valorisation** des 4 secteurs. Ainsi, 78 % des déchets collectés sont valorisés en 2013 (+ 0,4 point en 1 an). Cette progression s'explique principalement par la **hausse de 2 points** de la valorisation **organique** et du **recours maîtrisé au stockage**.

La filière énergétique y est la plus développée. Le taux de valorisation matière et organique n'est donc pas très élevé (36,5 %).

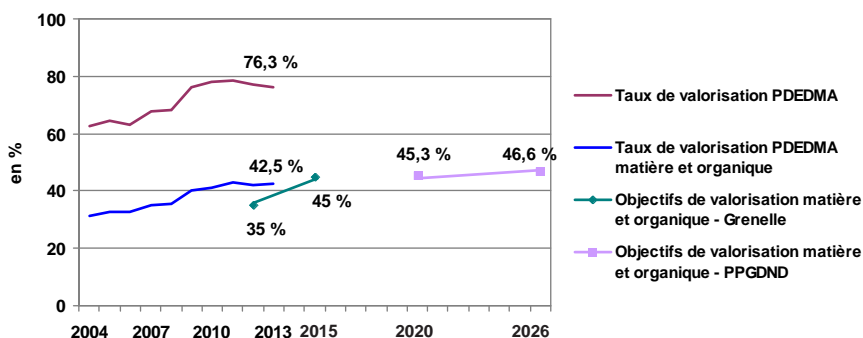
➤ Depuis 2011, le **taux de valorisation** du secteur **Val de Cher** est **inchangé** (75,7 %). Le traitement organique a légèrement augmenté en 2013 et l'orientation de matériaux vers l'enfouissement reste stable.

➤ **L'amélioration** du taux de valorisation (+ 2 points en 2013) en **Grande Sologne - Syndicat de Mer** est **directement liée à l'augmentation soutenue des déchets verts** dans ce secteur. Le taux de valorisation organique s'accroît ainsi de 4 points.

### Taux de valorisation Entrants (en %)

	Objectif Plan		Réel	
	2005	2010	2012	2013
Matière	14,8	18,5	25,8	24,0
Organique	27,7	28,9	16,3	18,5
Matière + organique	42,6	47,4	42,1	42,5
Energétique	34,3	30,7	35,2	33,8
<b>Total valorisation</b>	<b>76,8</b>	<b>78,1</b>	<b>77,3</b>	<b>76,3</b>
Stockage	23,2	21,9	22,7	23,7

### Evolution des taux de valorisation (calculé sur les tonnages entrants) et objectif du Grenelle



### Taux de valorisation\* Sortants (en %)

	Objectif Plan		Réel	
	2005	2010	2012	2013
Matière	13,9	17,0	24,9	23,1
Organique	26,5	27,7	16,3	18,4
Matière + organique	40,3	44,7	41,2	41,5
Energétique	24,4	22,1	26,8	26,0
<b>Total valorisation</b>	<b>64,7</b>	<b>66,8</b>	<b>68,0</b>	<b>67,5</b>
Val. mâchefers	7,2	6,5	7,2	6,9
Stockage	28,1	26,7	24,8	25,6

\* Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND

### Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

**NB** : Les taux de valorisation matières présentés prennent en compte les déchets dangereux des ménages et les déchets inertes.

Les taux de valorisation organiques ne tiennent pas compte du compostage individuel, non comptabilisé dans le gisement total.

Cependant, une évaluation du gisement de déchets orientés vers le compostage domestique a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (cf page 17).

## Deux programmes locaux de prévention en oeuvre dans le département

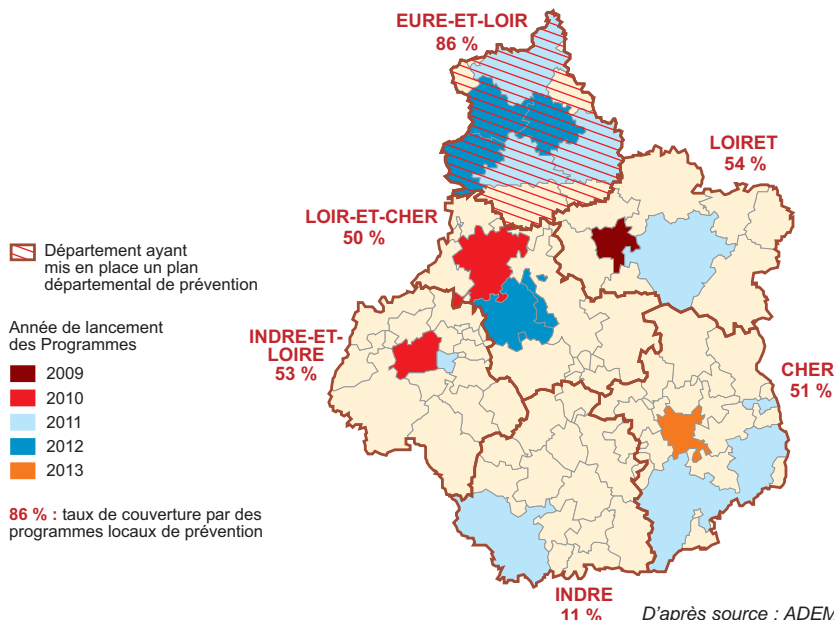
Les Plans départementaux et programmes locaux de prévention (PLP) et taux de couverture de la population au 01/01/2014

La prévention des déchets est un axe prioritaire du Grenelle qui impulse la mise en place des plans locaux de prévention. Le décret du 10 juin 2015 définit leur contenu et leurs modalités d'élaboration et de révision.

➤ En Loir-et-Cher, deux EPCI s'y sont engagés : VALDEM en 2010 et VAL-ECO en 2012 couvrant 50 % de la population du département.

En 2014, à l'échelle régionale, la couverture est de 54 %. Elle atteint 66 % au plan national.

Le nouveau plan départemental, qui fait suite au Grenelle, introduit largement cette dimension. Le Plan national établi pour la période 2014 - 2020 renforce également le volet prévention.



### Le Plan national de prévention des déchets 2014-2020

Le plan national de prévention des déchets 2014-2020 (approuvé en août dernier) définit de nouveaux objectifs dans le domaine de la réduction des déchets. 54 actions réparties en 13 axes stratégiques ont été définies afin de tendre vers un modèle d'économie circulaire. Le premier indicateur retenu fixe une diminution de 7 % de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant à l'horizon 2020 par rapport à 2010.

## Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher (PPGDND)

Adopté par délibération du Conseil départemental le 18 décembre 2014, le PPGDND a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par les lois Grenelle notamment en termes de prévention et de hiérarchisation des modes de traitement. Ce nouveau document réglementaire vise les déchets non dangereux d'origine ménagère et non ménagère (en l'occurrence les déchets non dangereux des activités économiques). Les objectifs de recyclage et de valorisation à atteindre retenus aux horizons 2020 et 2026 serviront de cadre à la mise en oeuvre de nouvelle collecte et à la création de nouvel équipement.

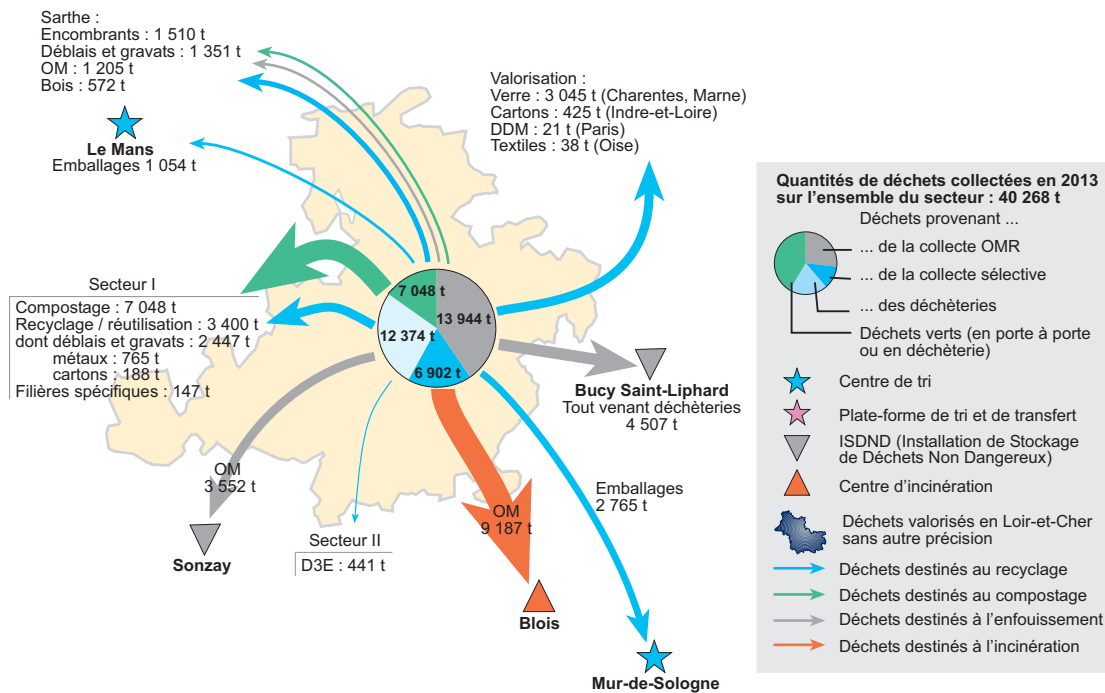
### Synthèse des nouveaux objectifs de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés

	2010		2020		2026	
	Tonnage recyclé	Tx de recyclage	Tonnage recyclé	Tx de recyclage	Tonnage recyclé	Tx de recyclage
<b>Compostage à domicile</b>						
Recyclage organique	4 700	3 %	7 000	4 %	7 000	4 %
<b>OMR</b>						
Recyclage de la fraction organique	0	0 %	2 000	1 %	2 000	1 %
<b>Collectes séparées (OMA)</b>						
Recyclables secs (hors refus tri)	25 450	14 %	26 560	15 %	27 130	15 %
Biodéchets et déchets verts	0	0 %	1 720	1 %	1 750	1 %
<b>Déchets occasionnels* ménagers et assimilés</b>						
Gisement (non inerte) destiné au recyclage matière	9 300	5 %	13 400	7 %	13 500	8 %
Gisement (non inerte) destiné au recyclage organique	30 300	17 %	30 900	17 %	31 500	18 %
<b>Tonnage recyclé</b>	<b>69 800</b>	<b>38,7 %</b>	<b>81 600</b>	<b>45,3 %</b>	<b>82 900</b>	<b>46,6 %</b>
<b>Tonnage global</b>	<b>180 300</b>	<b>100 %</b>	<b>180 300</b>	<b>100 %</b>	<b>177 900</b>	<b>100 %</b>

\* correspond aux encombrants et déchets verts qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

## Secteur I : Nord

## Gisement et flux de déchets



➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2013 (hors boues de step) : 40 268 tonnes (+ 0,4 %)

➤ Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 187,6

➤ Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 64,4 % (contre 61,3 % en 2004)

➤ Nombre de bio-composteurs distribués : 5 201 (dont 272 en 2013)

➤ Taux de valorisation (76,2 %) en forte baisse (selon le mode de calcul retenu cf. page 25)

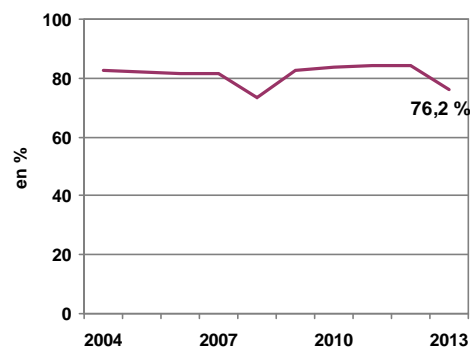
➤ Taux de valorisation matière et organique : 53,9 %, soit un taux supérieur aux objectifs du Grenelle pour 2015.

## Taux de valorisation\* du secteur I

	Réal			Objectif plan	
	1998	2012	2013	2005	2010
Matière	6,4	41,8	33,4	16,5	20,4
Organique	12,7	19,6	20,5	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	61,4	53,9	34	40,3
Energétique	0	22,8	22,3	55,4	48,9
<b>Total valorisation</b>	<b>19,1</b>	<b>84,2</b>	<b>76,2</b>	<b>89,4</b>	<b>89,2</b>
Stockage	80,9	15,8	23,8	10,6	10,8

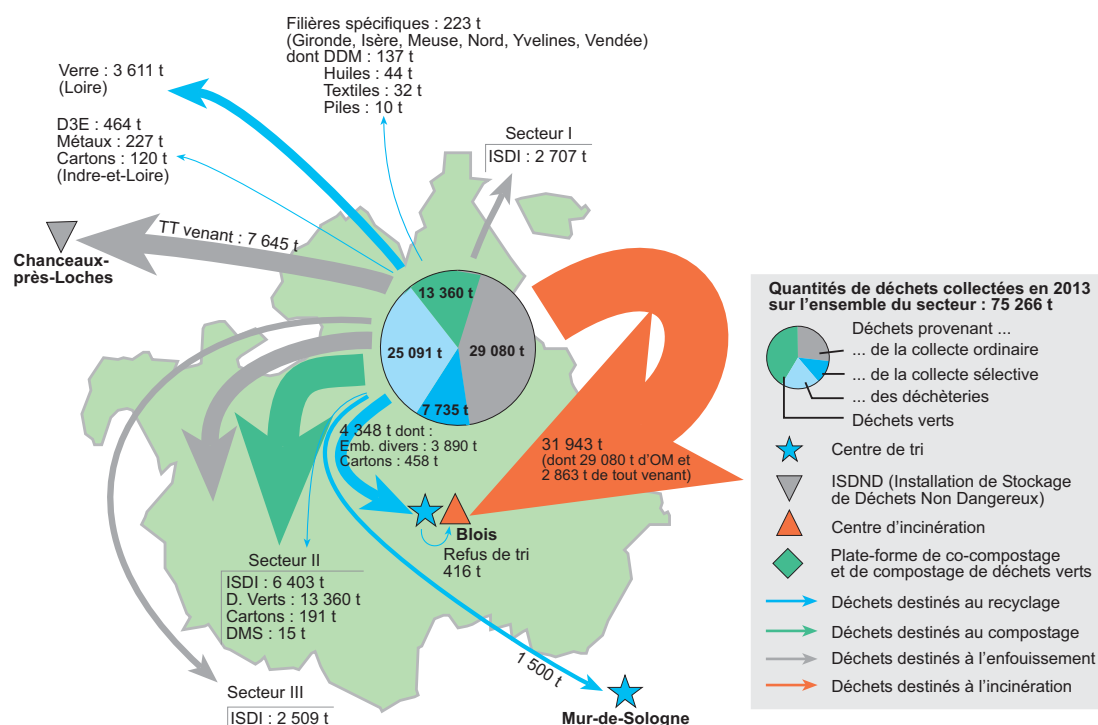
\* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

## Evolution du taux de valorisation du secteur I (calculé sur les tonnages entrants)



## Secteur II : Centre

## Gisement et flux de déchets



## Taux de valorisation\* du secteur II

	1998	Réel 2012	2013	Objectif plan	
				2005	2010
Matière	12,4	18,3	18,7	13,8	17,0
Organique	9,5	15,8	17,8	14,6	16,6
Matière + organique	21,9	34,1	36,5	28,4	33,6
Energétique	54,4	43,5	41,5	46,2	40,8
<b>Total valorisation</b>	<b>76,3</b>	<b>77,6</b>	<b>78,0</b>	<b>74,6</b>	<b>74,4</b>
Stockage	23,7	22,4	22,0	25,4	25,6

\* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2013 (hors boues de step) : 75 266 tonnes (- 0,5 %)

➤ Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchet collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 248,2

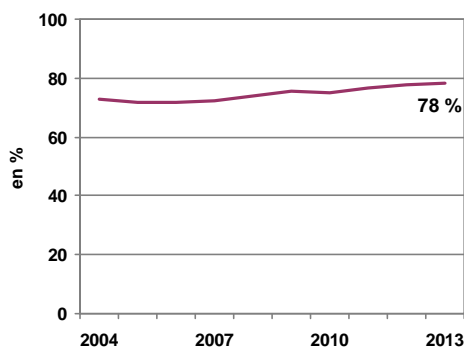
➤ Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 61,4 % (contre 52,4 % en 2004)

➤ Nombre de bio-composteurs distribués : 9 649 (dont 409 en 2013)

➤ Taux de valorisation (78,0 %) en légère hausse de 0,4 point (selon le mode de calcul retenu cf. page 25)

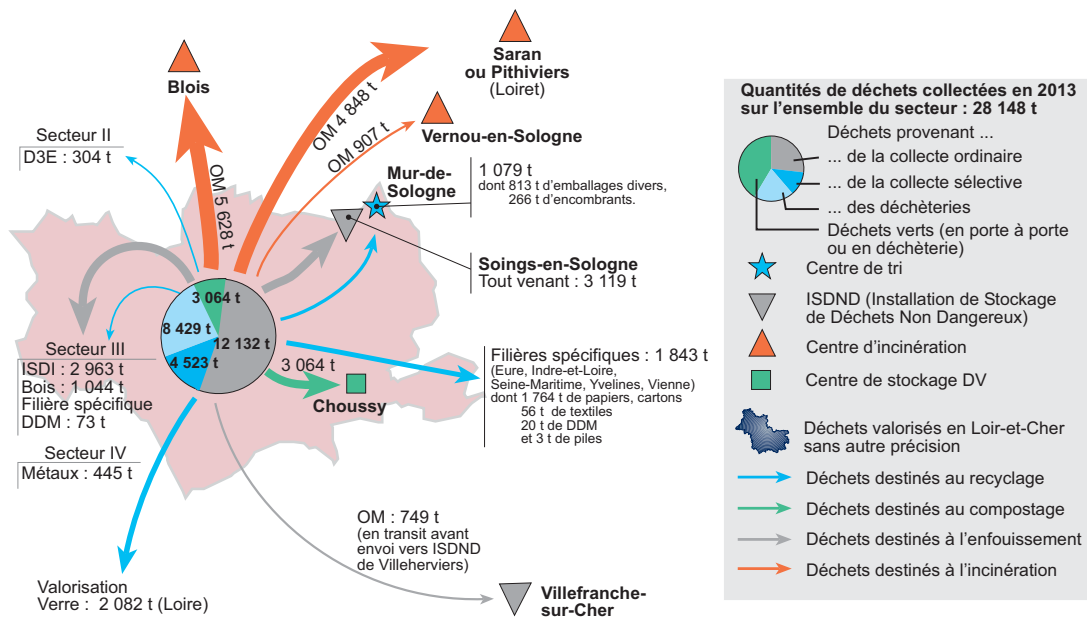
➤ Taux de valorisation matière et organique : 36,5 %, soit un taux supérieur à l'objectif du Grenelle pour 2012 mais en-deçà du taux attendu pour 2015.

## Evolution du taux de valorisation du secteur II (calculé sur les tonnages entrants)



# Secteur III : Val de Cher

## Gisement et flux de déchets



➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2013 (hors boues de step) : 28 148 tonnes (- 0,6 %)

➤ Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 233,7

➤ Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 56,9 % (contre 45,1 % en 2004)

➤ Pas de mise à disposition de bio-composteurs

➤ Taux de valorisation (75,7 %) stable depuis 2011 (selon le mode de calcul retenu cf. page 25)

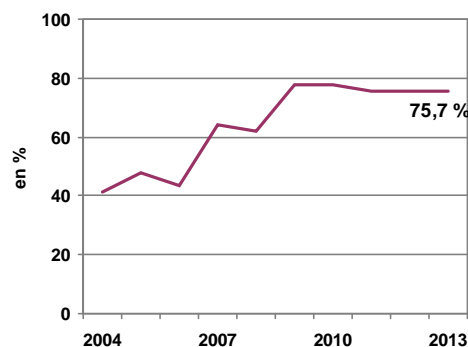
➤ Taux de valorisation matière et organique : 36,1 %, soit un taux supérieur à l'objectif du Grenelle pour 2012 mais en-deçà du taux attendu pour 2015.

### Taux de valorisation\* du secteur III

	1998	Réel 2012	2013	Objectif plan	
				2005	2010
Matière	8,0	25,8	25,2	14,0	17,9
Organique	12,0	10,3	10,9	42,3	42,0
Matière + organique	20,0	36,1	36,1	56,3	59,9
Energétique	0	39,6	39,6	0	0
<b>Total valorisation</b>	<b>20,0</b>	<b>75,7</b>	<b>75,7</b>	<b>56,3</b>	<b>59,9</b>
Stockage	80,0	24,3	24,3	43,7	40,1

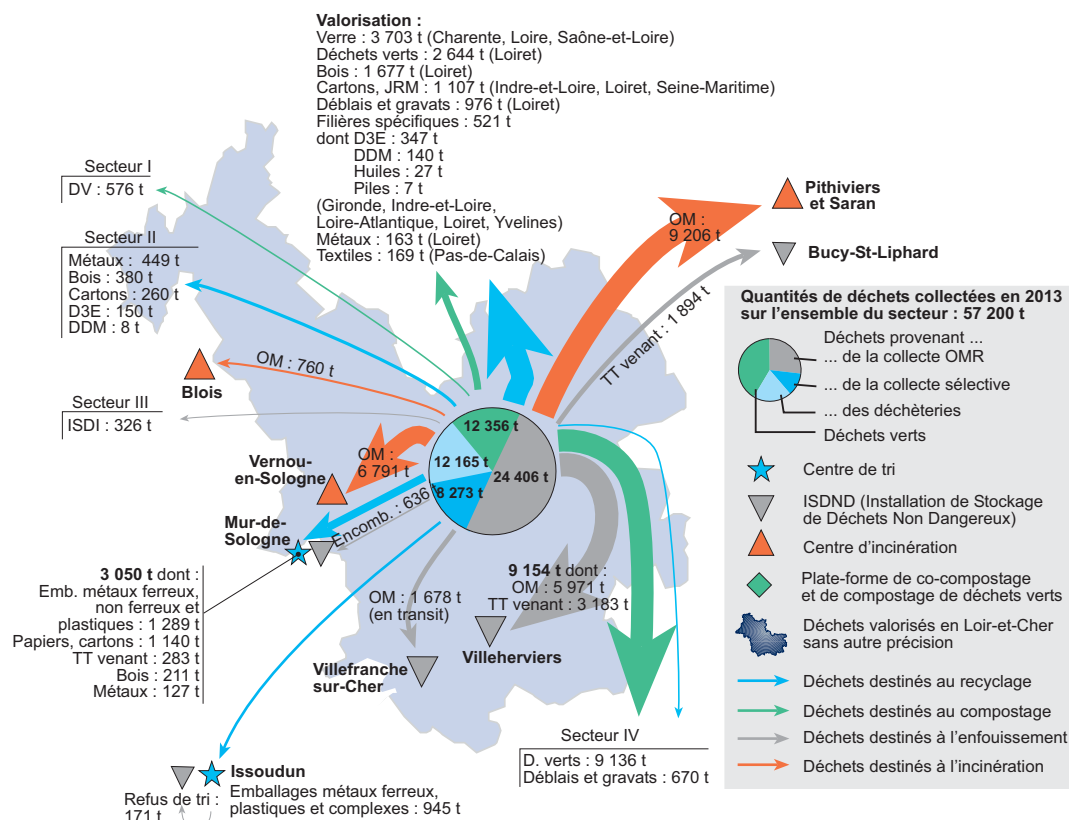
\* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

### Evolution du taux de valorisation du secteur III (calculé sur les tonnages entrants)



# Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

## Gisement et flux de déchets

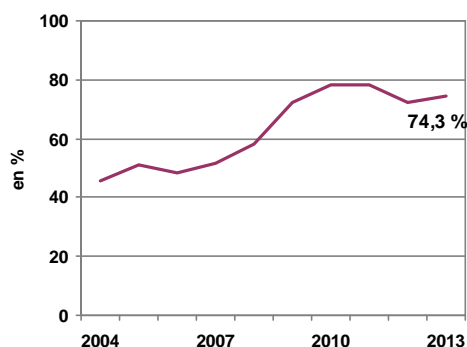


### Taux de valorisation\* du secteur IV

	Réal			Objectif plan	
	1998	2012	2013	2005	2010
Matière	3,6	24,4	23,8	15,5	19,6
Organique	11,9	17,7	21,6	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	42,1	45,4	60,3	64,1
Energétique	26,2	30,4	28,9	21,2	20,1
<b>Total valorisation</b>	<b>41,7</b>	<b>72,5</b>	<b>74,3</b>	<b>81,5</b>	<b>84,2</b>
Stockage	58,3	27,5	25,7	18,5	15,8

\* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

### Evolution du taux de valorisation du secteur IV (calculé sur les tonnages entrants)



➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2013 (hors boues de step) : 57 200 tonnes (+ 4,1 %)

➤ Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 248,5

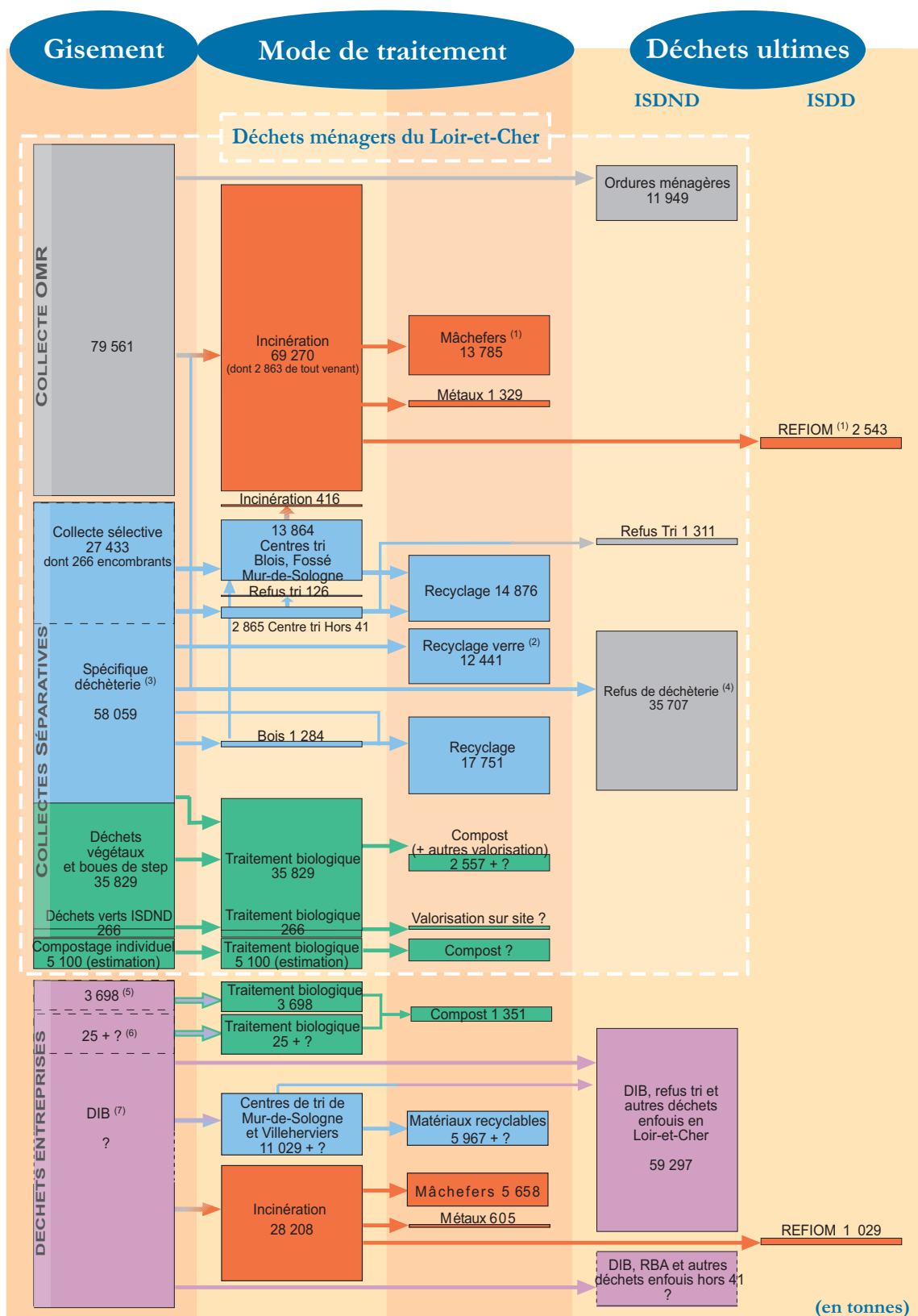
➤ Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 57,3 % (contre 50 % en 2004)

➤ Nombre de bio-composteurs distribués : 8 490 (dont 145 en 2013)

➤ Un taux de valorisation (74,3 %) en hausse de près de 2 points (selon le mode de calcul retenu cf. page 25)

➤ Taux de valorisation matière et organique : 45,4 %, soit un taux supérieur aux objectifs du Grenelle pour 2015.

# Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2013



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) La production de mâchefers et REFIOM est estimée pour les centres d'incinération de Gien, Pithiviers et Saran sur la base des ratios calculés pour le centre de Blois
- (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries
- (3) Hormis les déchets verts mais y compris le bois
- (4) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI
- (5) Déchets des industries agro-alimentaires + boues de station d'épuration
- (6) Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- (7) Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères

## Glossaire

**AV** : apport volontaire

**Boues de STEP** : boues de stations d'épuration

**DASRI** : déchets d'activités de soins à risques infectieux

**DDM** : déchets dangereux des ménages

**DEEE ou D3E** : déchets d'équipements électriques et électroniques

**DIB** : déchets industriels banals

**DMA** : déchets ménagers et assimilés

**DV** : déchets verts

**ELA** : Emballages Liquides Alimentaires

**FFOM** : fraction fermentescible des ordures ménagères

**GDM** : gros de magasin

**ISDD (ex CSDU 1)** : installation de stockage de déchets dangereux

**ISDI (ex CSDU 3)** : installation de stockage de déchets inertes

**ISDND (ex CSDU 2)** : installation de stockage de déchets non dangereux

**JRM** : journaux, revues, magazines

**Mâchefers** : résidu solide relativement grossier issu de

l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four

**MDR** : matériaux de recouvrement

**OMA** : ordures ménagères et assimilées

**OMR** : ordures ménagères résiduelles

**PAP** : porte à porte

**PEHD** : polyéthylène haute densité

**PET** : polyéthylène téréphtalate

**PJM** : papier, journaux, magazines

**PUNR** : pneus usagés non réutilisables

**RBA** : refus de broyage automobile

**REFIOM** : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

**Refus de compostage** : part des déchets sortant d'une installation de compostage qui n'est pas destinée à une valorisation organique

**Refus de tri** : déchet non récupéré à l'issue du tri industriel. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur

**TETRA** : emballages alimentaires tétra briques

Retrouvez toutes nos publications sur  
[www.observatoire41.com](http://www.observatoire41.com)



Déchèterie de Lamotte-Beuvron



Réalisé avec le concours financier du Conseil Départemental de Loir-et-Cher

Directeur de la publication : Maurice LEROY, Président de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 120 exemplaires



Observatoire de l'Economie et des Territoires  
34 avenue Maunoury - Porte B - 1er étage - 41000 BLOIS  
Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02  
[www.pilote41.fr](http://www.pilote41.fr)

E-mail : [infos@observatoire41.com](mailto:infos@observatoire41.com)

Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés  
sont consultables sur [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)